



# LA PRODUCTION DE LAIT AOP FRANC-COMTOISE : POTENTIALITÉ ET DYNAMIQUES A L'HORIZON 2030

## RAPPORT D'ÉTUDE

ALEXANDRA ROSSI, ANAÏS HANUS, PIERRE-EMMANUEL BELOT

*AVEC LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GROUPE PROSPECTIF POUR LA REDACTION DES SCENARIOS ET DES FICHES VARIABLES*

*ÉTUDE COMMANDITÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (MAAF) ET LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE GESTION DU COMTE (CIGC) ET FINANCÉE PAR LE PROGRAMME 215 DU MAAF ET LE CIGC. LE PRÉSENT DOCUMENT N'ENGAGE QUE SES AUTEURS ET NE CONSTITUE PAS LE POINT DE VUE DU MAAF ET DU CIGC*

MARS 2017



## NOTE AU LECTEUR

L'avenir du Comté, du Morbier, du Mont d'Or et du Bleu de Gex... Grande question, aussi bien pour les amateurs des arts de la table que pour les artisans de la réussite de ces produits. Ce rapport rassemble les principaux résultats d'une démarche prospective initiée fin 2015 par les acteurs des filières AOP, et la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de l'ancienne Région Franche-Comté (aujourd'hui Bourgogne-Franche-Comté). Devant les enjeux multiples qui ne manqueront pas de se présenter dans les années à venir, les acteurs des filières, du monde agricole et du territoire se sont réunis pour construire une réflexion commune sur les futurs possibles de la production laitière dans les zones d'Appellation d'Origine Contrôlée de Franche-Comté.

Vous trouverez dans ce rapport :

- Une partie **introductive** présentant les objectifs et la démarche adoptée dans le cadre du processus ;
- Une description détaillée de la **méthodologie prospective**. Cette partie récapitule notamment la structure générale de la méthodologie, le contenu de chaque étape et l'articulation des phases entre elles pour aboutir à la rédaction des scénarios prospectifs ;
- Une présentation du système lié à la production laitière de Franche-Comté : **variables prospectives** (les fiches variables détaillées sont proposées en annexe du rapport) et synthèse rétrospective sur les enjeux et tendances d'évolution du système ;
- Les **scénarios prospectifs** décrivant les futurs possibles imaginés par le groupe prospectif ;
- Une **conclusion** sur l'ensemble de la démarche et une ouverture sur des éléments de réflexion qui ont émergé pendant le processus.

# TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR .....	2
TABLE DES MATIÈRES .....	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	4
1. INTRODUCTION .....	5
1.1. Contexte.....	5
1.2. Objectifs et démarche.....	8
1.2.1. Objectifs .....	8
1.2.2. Démarche .....	8
<i>Composition du groupe prospectif .....</i>	<i>8</i>
<i>Étapes .....</i>	<i>9</i>
2. METHODOLOGIE .....	11
2.1. La production de lait comme le cœur du système .....	12
2.2. La construction du système et l'identification des variables clés.....	12
2.3. Élaboration des hypothèses d'Évolution .....	12
2.4. La construction de futurs possibles .....	13
3. SYSTEME LIÉ A LA PRODUCTION LAITIÈRE EN ZONE AOP DE FRANCHE-COMTÉ .	14
3.1. Variables prospectives .....	14
3.2. Synthèse rétrospective sur le système étudié.....	17
<i>Les AOP en Franche-Comté, en France et à l'international.....</i>	<i>17</i>
<i>Organisation des filières AOP de Franche-Comté .....</i>	<i>17</i>
<i>Dynamiques de marché.....</i>	<i>18</i>
<i>Structure et fonctionnement des exploitations laitières .....</i>	<i>19</i>
<i>Savoir-faire et qualité des produits.....</i>	<i>21</i>
<i>Enjeux environnementaux et climatiques .....</i>	<i>21</i>
4. SCÉNARIOS PROSPECTIFS .....	22
4.1. Scénario Chacun pour soi .....	26
4.2. Scénario haut de gamme : « la ruée vers l'or blanc ».....	32
4.3. Scénario « hygiénisation et déclin » .....	38
4.4. Scénario du monopole .....	44
4.5. Scénario « excellence environnementale ».....	49
4.6. Éléments de comparaison entre les scénarios .....	55
4.7. Messages dégagés des scénarios.....	57



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

▶	Figure 1. <i>Les signes de qualité en Franche-Comté. Source DRAAF Franche Comté</i>	5
▶	Figure 2. Évolution de la production de Comté (en tonnes), Source : CIGC	6
▶	Figure 3. Exemple d'illustration générale d'une démarche prospective (source : auteurs)	11
▶	Figure 4. Illustration du système d'étude	16
▶	Figure 5. Évolution des livraisons de lait dans les départements du Doubs et du Jura. Source : DRAAF FC	18
▶	Figure 6. Évolution du prix du lait. Source : DRAAF FC	19
▶	Figure 7. Évolution des résultats et prélèvements des exploitations de Franche-Comté entre 1999 et 2009. Source : Agreste	20
▶	Figure 8. Évolution du taux et du poids de l'endettement en Franche-Comté entre 1999 et 2009. Source : Agreste	20
▶	Table 1. Étapes du processus participatif	10



# 1. INTRODUCTION

## 1.1. CONTEXTE

### Les fromages AOP de Franche-Comté, productions locales de qualité

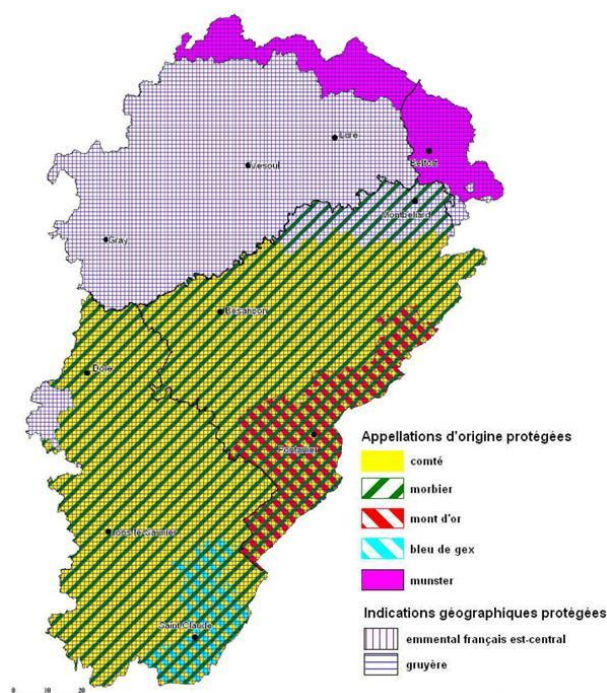
Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex font la fierté de la Franche-Comté et plus largement du Massif Jurassien. Tous ces fromages sont des produits sous Appellations d'Origine Protégée (AOP), des productions de qualité à haute valeur ajoutée. Chaque AOP a une aire de production définie ainsi qu'un cahier des charges s'appliquant à la production du lait et à la fabrication. Hormis le nord du Doubs uniquement couvert par l'AOP Morbier, l'aire géographique de l'AOP Comté recouvre très largement celle des 3 autres aires (Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex) comme le montre la carte ci-contre.

► **Figure 1. Les signes de qualité en Franche-Comté. Source DRAAF Franche Comté**

Les cahiers des charges des AOP, qui encadrent les conditions de production à tous les stades, façonnent le territoire. Le maintien de pratiques d'élevage extensives de qualité est valorisé par un prix du lait plus élevé.

Près des trois quarts des élevages laitiers de la Franche-Comté (ancienne région) sont situés dans la zone géographique des AOP fromagères et ont donc la possibilité de produire leur lait sous ce signe de qualité ; près de 70 % des exploitations respectent ainsi un cahier des charges, ce qui montre toute l'importance de ces productions de qualité dans la région, qui contribuent à préserver une agriculture familiale et un tissu rural dynamique en zone de moyenne montagne. Les acteurs économiques impliqués dans la filière lait représentaient, en 2013, 13 500 emplois directs<sup>1</sup>. La filière lait, dont la filière AOP, a donc une importance considérable sur le territoire.

La production des fromages AOP de Franche-Comté est caractérisée par une organisation particulière. L'AOP Comté a été précurseur dans l'organisation des acteurs économiques. Les éleveurs organisés en coopératives contrôlent la production de fromage en blanc. En aval, des entreprises d'affinage dominent très largement l'accès au marché et n'investissent pas traditionnellement dans la première transformation.



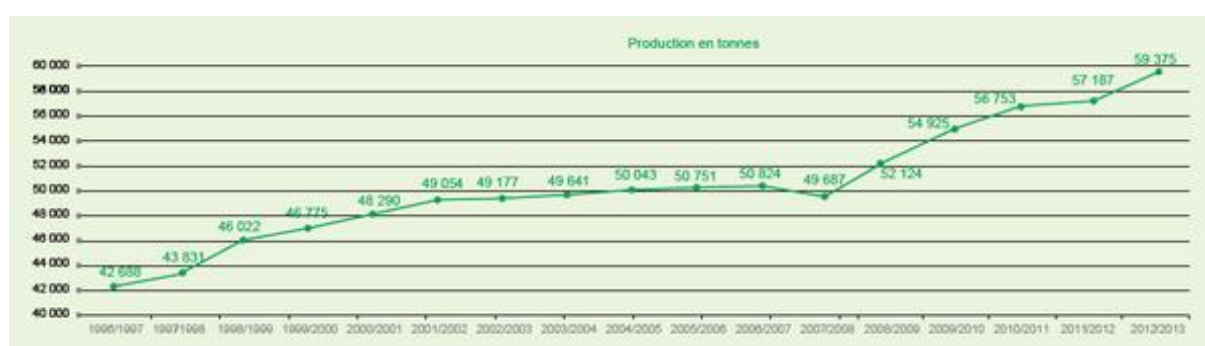
<sup>1</sup> Source : Agreste Franche-Comté n°194, décembre 2014 ; la Filière laitière en Franche-Comté, édition 2014, n° 201 ; chiffre DRAAF 2015



## Pourquoi s'interroger sur l'avenir de ces AOP ?

Dans le contexte d'un monde ouvert et en constante évolution, « comment poursuivre le développement d'une filière de manière durable et collective ? » est une question qui se pose avec acuité. Pour y répondre, les filières AOP doivent étudier de nombreux enjeux notamment la nécessaire finitude de la production de lait dans la zone AOP, l'impact environnemental des pratiques de production, la fin des quotas ou encore la menace de l'individualisme pour la coopération, ciment de la filière.

La demande en fromages AOP est soutenue. La production de Comté est la première AOP laitière de France en volume. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production de Comté depuis 1997. Sa progression est particulièrement marquée depuis la campagne 2007/2008. Dans le même temps, la production de Morbier a augmenté de près de 30 % pour dépasser les 10 000 tonnes annuelles.



► Figure 2. Évolution de la production de Comté (en tonnes), Source : CIGC<sup>2</sup>


Les AOP franc-comtoises, notamment le Comté, sont bien implantées sur le marché français. Un des défis qui se pose aujourd'hui est la conquête des marchés étrangers. Au vu de cette production croissante, du cahier des charges maintenant un niveau relativement extensif des pratiques agricoles et de l'aire de production délimitée dans l'espace, la question se pose, à l'avenir, de la **poursuite de la croissance en volume ou en valeur**.

Bien que les pratiques de production de lait et de transformation soient encadrées, les associations environnementales s'alarment de la qualité des cours d'eau de la région. **Est-ce que le système est réellement durable du point de vue environnemental ?** On observe depuis plusieurs années une intensification de la production laitière en Franche-Comté, y compris dans la zone AOP Comté. Depuis 2000, la productivité s'est accrue de 400 litres par hectare en zone AOP<sup>3</sup>. Par ailleurs, les scientifiques observent depuis les années 1990<sup>4</sup> une perte de diversité dans la flore des prairies en relation avec l'agrandissement des troupeaux et l'intensification de certaines pratiques agricoles (azote minéral des lisiers favorisant le développement des plantes à croissance rapide). La qualité organoleptique des produits fromagers pourrait alors s'en ressentir. Enfin, malgré les efforts consentis pour améliorer la qualité des eaux superficielles, les rivières restent dans un état détérioré, notamment en raison de pollutions aux pesticides et aux nitrates.

<sup>2</sup> <http://www.comte.com/decouvrir/economie-les-marches-du-comte/le-marche-du-comte.html>

<sup>3</sup> source : Agreste Franche-Comté n°194, décembre 2014 ; la Filière laitière en Franche-Comté, édition 2014, n° 201 ; chiffre DRAAF 2015

<sup>4</sup> <https://lejournel.cnrs.fr/articles/la-face-cachee-des-zones-aoc>



La question de l'intensification et des niveaux de production est d'autant plus prégnante qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les éleveurs européens peuvent produire les quantités de lait sans limites fixées par des **quotas laitiers**. Toutefois, le cahier des charges du Comté, pour des questions qualitatives, fixe une limite de productivité laitière par hectare à l'échelle de l'exploitation. La question se pose de l'évolution de la production de lait AOP sur le territoire. Une intensification de la production laitière ferait naître de nouveaux enjeux aussi bien du point de vue environnemental que qualitatifs.

**Enfin, l'organisation de la filière repose sur une organisation collective historique.** Cette organisation est un élément fort de la réussite de la filière. Cet esprit coopératif pourrait être mis à mal par des stratégies individualistes.

Ces enjeux sont quelques-uns de ceux abordés pendant le processus prospectif. Les scénarios ont été proposés pour explorer des histoires, imaginer des futurs qui questionnent ces enjeux.



## 1.2. OBJECTIFS ET DÉMARCHE

### 1.2.1. OBJECTIFS

La présente étude « Production de lait AOP Franc-Comtoise : potentialité et dynamiques à l'horizon 2030 » vise à construire des visions exploratoires et prospectives de l'avenir de la production laitière dans la zone AOP de Franche-Comté. Cet objectif général peut être décliné en sous-objectifs suivants :

- 🍃 Construire une vision argumentée et partagée des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires auxquels les exploitations laitières AOP seront confrontées à moyen et long terme ;
- 🍃 Établir des scénarios prospectifs exploratoires pour donner à voir la pluralité des avenir possibles ;
- 🍃 Mettre en place un processus participatif permettant à une diversité d'acteurs de la filière de travailler de manière collaborative.

### 1.2.2. DÉMARCHE

#### *COMPOSITION DU GROUPE PROSPECTIF*

La démarche participative mise en place a permis d'impliquer tous les échelons des filières (agriculteurs, transformateurs, affineurs, metteurs en marché), les trois principales AOP de Franche-Comté (Comté, Morbier et Mont D'or), les administrations concernées ainsi que des experts et des acteurs de l'environnement et du territoire.

Les personnes suivantes étaient invitées à participer au groupe prospectif :

ARNAUD Florence (Syndicat interprofessionnel du Morbier)  
BELASSEN Valentin (INRA Dijon)  
BELOT Pierre-Emmanuel (IDELE)  
BERION Pascal (Université de Franche-Comté)  
BERVILLER Rémi (France Nature Environnement)  
BEUQUE Michel (Syndicat Interprofessionnel de Défense du Mont d'Or –  
Vacherin du Haut Doubs)  
BOUILLET Mathias (Coopérative laitière)  
CANTIN Benoit (Fromager)  
CASSEZ Mathieu (Chambre Agriculture)  
CHAPPAZ Olivier (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)  
CHAUVIN Dominique (Agriculteur)  
CHAUX Claude-France (Direction Départementale et Territoriale du Doubs)  
CHEVALLIER Eric (Monts et Terroirs)  
CLAQUIN Pierre (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)



COLIN Fabien (Agriculteur Jeunes Agriculteurs)  
COQUARD Gérard (Agriculteur)  
CUSSENOT Romaric (Chambre régionale d'Agriculture)  
De la Serve Sophie (Lycée agricole Granvelle)  
DEROUAND Bruno (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)  
DESBIEZ-PIAT Jean-Marie (Direction Départementale et Territoriale du Doubs)  
DUBOZ Patrick (Coopérative laitière)  
DUVOT Hervé (Fromager)  
ELISSEEFF Valéry (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté)  
FOLTETE Michel (Union Agricole Comtoise)  
GOUX Marc (SOS Loue)  
JEUNET Jeanne (Association de consommateurs)  
MAIRE Florent (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)  
MALEGUE Lionel (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)  
MARMIER Philippe (Crédit Agricole)  
MATHIEU Alain (Fédération des Coopératives laitières)  
MICHAUD Denis (Enseignant)  
MOREL Eric (Agriculteur en lait standard)  
NOTZ Eric (Centre Technique des Fromages)  
PETITE Lionel (Fromagerie Marcel Petite)  
RAT-ASPERT Olivier (INRA Dijon)  
VERMOT DESROCHES Claude (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté)  
VIPREY Florent (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

### *ÉTAPES*

La démarche a été initiée par une **préanalyse du contexte** qui a permis au groupement prestataire d'avoir une première vision du territoire des AOP de Franche-Comté et des enjeux que rencontre la filière. Les éléments de cette analyse préliminaire ont été rassemblés dans une note de synthèse (cf. annexe 1).

L'approfondissement de la compréhension de l'objet d'étude a été poursuivi par l'**identification de variables** qui influencent la production de lait dans les zones AOP de Franche-Comté (atelier 1) et la priorisation des variables clés (atelier 1bis). Sur la base de cette liste de variables, des investigations ont été menées sur les interactions entre les variables et l'objet d'étude, leurs évolutions passées et les incertitudes pour le futur. Le fruit de ces investigations a été consigné, avec l'aide des membres du groupe prospectif, dans des **fiches variables**.

L'étude des évolutions passées des variables a permis ensuite d'imaginer les futurs possibles de chacune de ces variables de manière isolée en construisant des **hypothèses d'évolution** (atelier 2). La combinaison de ces futurs possibles (atelier 3) constitue la base des scénarios prospectifs, rédigés par la suite par le groupement prestataire, avec des contributions du groupe prospectif. À la fin du

processus, le groupe prospectif a travaillé sur les **principaux messages** (atelier 4) que les scénarios permettent de faire passer, en s'appuyant sur les échanges qui ont eu lieu au cours du processus.

L'ensemble des travaux repose sur les contributions du groupe prospectif. Le groupement prestataire a proposé un cadre de travail et une méthodologie. L'identification des variables, l'élaboration d'hypothèses d'évolution et la combinaison de ces hypothèses, base des scénarios prospectifs, ont été produites par le groupe prospectif.

► **Table 1. Étapes du processus participatif**

Étape	Contenu	Calendrier
<b>Atelier n° 1</b>	Accord sur la délimitation du sujet d'étude Identification des variables clés influençant la production de lait dans les zones AOP	Décembre 2015
<b>Atelier n° 1 bis</b>	Tri et priorisation des variables les plus motrices	Janvier 2016
<b>Atelier n° 2</b>	Identification des hypothèses d'évolution	Mars 2016
<b>Atelier n° 3</b>	Combinaison des hypothèses d'évolution, base des scénarios prospectifs	Septembre 2016
<b>Atelier n° 4</b>	Finalisation des scénarios, identification des principaux messages	Novembre 2016

## 2. MÉTHODOLOGIE

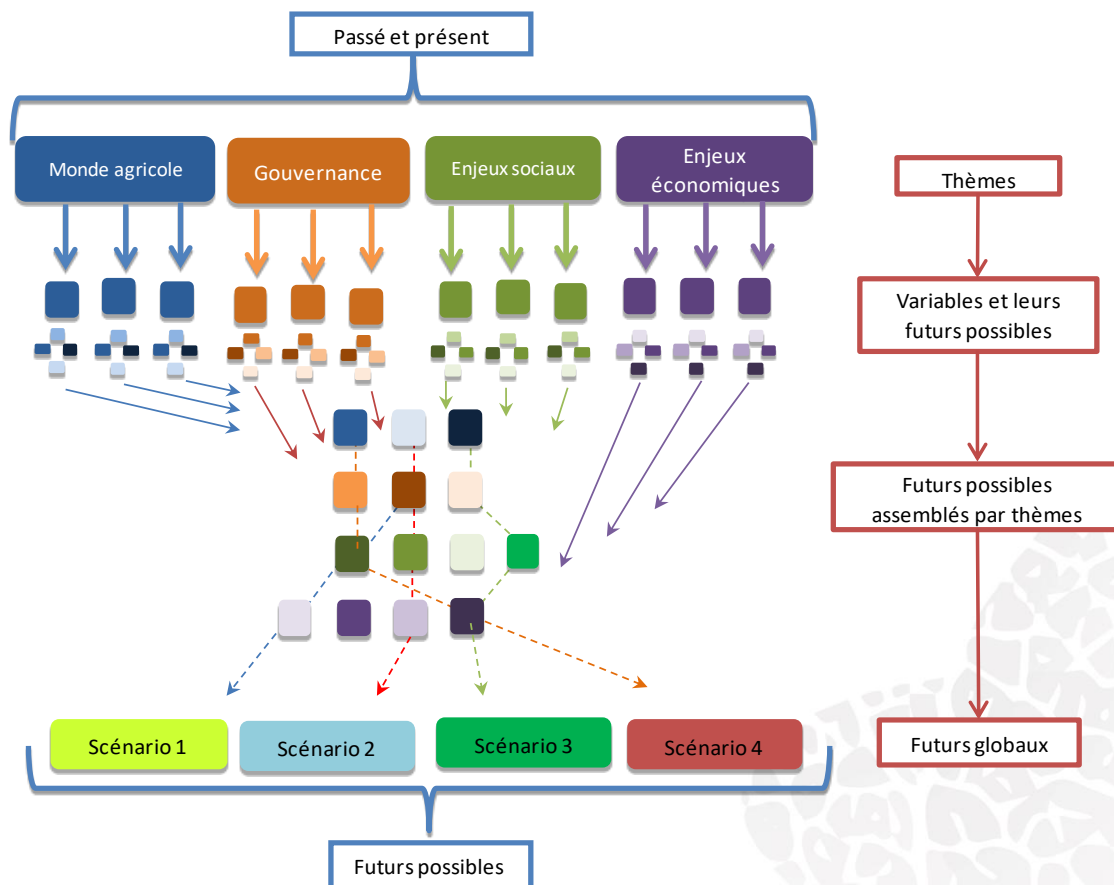
Les étapes proposées pour la démarche prospective sont :

- 🍷 Délimitation de l'objet de l'étude ;
- 🍷 Identification **des variables clés** influençant la **production de lait dans les zones AOP de Franche-Comté**, et caractérisation des liens existant entre elles ;
- 🍷 **Élaboration d'évolution future possible** pour ces différentes variables. Ces futurs possibles constituent des hypothèses d'évolution ;
- 🍷 Assemblage des futurs possibles **en scénarios** formant des futurs « globaux ».

Au cours de cette démarche, le groupe prospectif a eu pour rôle de proposer la matière première nécessaire à chacune des étapes et d'établir des priorisations (variables clés, hypothèses d'évolution, construction des scénarios contrastés). À partir de cette base établie lors des ateliers, le prestataire a rédigé, en collaboration avec les membres du groupe prospectif, les fiches variables et les scénarios. Tous les documents ont été validés et amendés par le groupe de travail.

Le schéma ci-dessous illustre de manière schématique un exemple de démarche prospective.

► Figure 3. Exemple d'illustration générale d'une démarche prospective (source : auteurs)



## 2.1. LA PRODUCTION DE LAIT COMME LE CŒUR DU SYSTÈME

La première tâche de l'exercice fut de préciser et délimiter l'objet d'étude : la **production de lait dans le territoire des AOP de Franche-Comté**. On s'intéresse aussi bien au lait standard qu'au lait produit sous contrainte des cahiers des charges des fromages en AOP. La limite temporelle de la démarche prospective est 2030. Cet horizon temporel est assez éloigné pour permettre une réflexion sur l'évolution des cahiers des charges des fromages sous AOP. L'évolution d'un cahier des charges nécessite plusieurs années de travail et de débats et pose les bases des modes de production pour près d'une décennie.

Les limites géographiques sont celles définies par les différents zonages des quatre fromages AOP (Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex). À noter que les zones d'appellation Mont d'Or et Bleu de Gex sont entièrement couvertes par les zones d'appellation Comté et Morbier. Étant donné le volume relativement limité de production de Bleu de Gex, les travaux se sont focalisés sur les productions de Comté, Mont d'Or et Morbier.

La délimitation géographique a fait partie des échanges avec le groupe prospectif. Il a été convenu que l'évolution des limites des zones AOP pouvait être envisagée dans le cadre des scénarios prospectifs, mais que l'étude recouvrait l'ensemble de la zone AOP Comté.

## 2.2. LA CONSTRUCTION DU SYSTÈME ET L'IDENTIFICATION DES VARIABLES CLÉS

Afin de permettre une première approche de la problématique, une étape préalable d'état des lieux a mobilisé les ressources existantes et des échanges avec les acteurs de la production laitière et des filières Comté, Morbier et Mont d'Or ont eu lieu. Les résultats de cette étape ont abouti à une note de « préanalyse » (cf. annexe 1). Cette étape a permis de souligner les enjeux liés à la production de lait dans les zones AOP de Franche-Comté.

La première réunion du groupe prospectif a permis de balayer un grand nombre de variables qui influencent la production de lait dans les zones AOP de Franche-Comté et l'agriculture de la région, de manière plus générale. Un riche brainstorming a permis d'identifier un nombre important de variables. Malgré une première priorisation, une deuxième réunion a été nécessaire pour réduire le nombre de variables et finalement aboutir à 31 variables regroupées en 14 thématiques.

## 2.3. ÉLABORATION DES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION

Sur la base de cette liste de variables, des entretiens et des recherches bibliographiques ont été réalisés afin de définir chacune d'elles, recueillir des informations sur leurs évolutions passées et caractériser la relation entre la variable et « la production de lait dans le territoire AOP de Franche-Comté ». Ces travaux ont aussi visé à caractériser les liens entre les variables. Ces informations ont permis de rédiger des **fiches synthétiques sur chacune des variables**.

À partir de ces fiches et des évolutions tendanciennes observées dans le passé et projetées dans le futur, le groupe prospectif a réfléchi aux inflexions et ruptures éventuelles qui pourraient intervenir. Il a ainsi imaginé des **évolutions possibles** pour chacune de ces variables. Chacune de ces hypothèses est brièvement décrite dans les fiches variables.

Les productions de cette phase de travail sont présentées dans la partie 3 (Système lié à la production laitière en zone AOP de Franche-Comté

Variables prospectives).

## 2.4. LA CONSTRUCTION DE FUTURS POSSIBLES

L'élaboration d'images des futurs possibles est réalisée sous la forme de **scénarios**. L'objectif est de décrire les grandes tendances et les moments clés de chacun des futurs ainsi envisagés. Les informations décrites dans chacun des scénarios donnent le sens de « l'histoire » envisagée en proposant des projections quantifiées réalisées par la DRAAF, mais non issues de modélisation.

Le scénario se compose d'une situation de départ et d'éléments moteurs (ou déclencheurs), du cheminement (marqué par des dates fictives, mais réalistes) et de l'image finale. Le point de départ est donc l'image du temps présent. Le cheminement est construit sur la base d'une combinaison d'hypothèses d'évolution des variables identifiées précédemment. Les dynamiques de ces variables font évoluer notre système d'étude, la production de lait dans les zones AOP, en lien étroit avec l'agriculture du territoire. L'image finale est obtenue, à l'issue du cheminement supposé, à l'horizon de l'étude, dans notre cas en 2030. Elle est résumée dans un encadré « Retour sur la production laitière en zone AOP Franche-Comté » et illustrée par l'interview fictive d'un agriculteur en 2030.

On soulignera le fait que le cheminement est tout aussi important que l'image finale. En effet, la démarche prospective et la rédaction des scénarios permettent de faire apparaître des ordres de grandeur des dynamiques de certains phénomènes (agrandissement des exploitations, évolution du prix du lait, etc.) et de les situer dans le temps. Par ailleurs, le cheminement illustre les liens entre variables, donc la manière dont des évolutions peuvent en amener d'autres.

Les scénarios proposés sont des scénarios **exploratoires**. Ils sont destinés à explorer le champ des possibles et non à proposer les résultats d'une modélisation ni à proposer des futurs souhaitables *a priori* (scénarios qui seraient dits normatifs).

## 3. SYSTEME LIÉ A LA PRODUCTION LAITIÈRE EN ZONE AOP DE FRANCHE-COMTÉ

### 3.1. VARIABLES PROSPECTIVES

Le tableau suivant présente les variables identifiées par le groupe prospectif ; il a servi de base à l'élaboration des fiches variables et, par la suite, des scénarios.

Les fiches variables sont proposées en annexe de ce document (cf. annexe 2) et proposent une définition de la variable, les indicateurs par lesquels elle est caractérisée, une étude rétrospective de son évolution dans les 15 années passées, les déterminants de l'évolution de la variable, les incertitudes pour l'avenir et, pour finir, des hypothèses d'évolution contrastées (rédigées sur la base des propositions du groupe prospectif). Les fiches variables ont été rédigées en collaboration avec les membres du groupe prospectif.

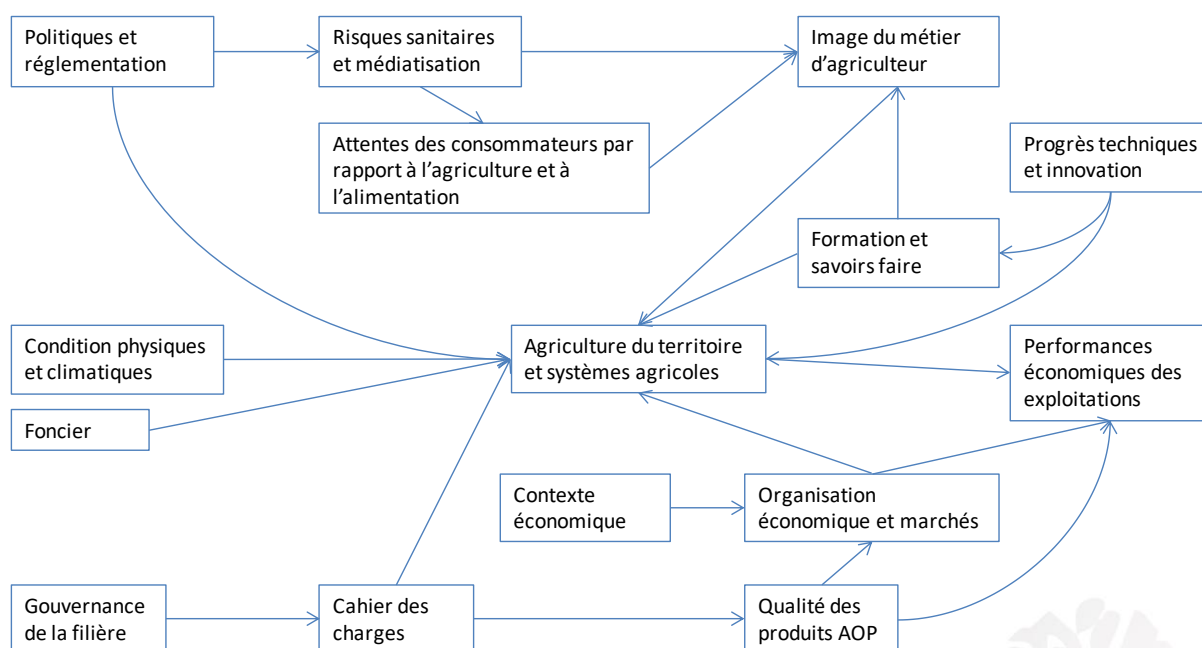
Thématiques	Numérotation	Variable	Définition
<b>Attentes des consommateurs par rapport à l'agriculture et à l'alimentation</b>	1.A	Attentes des consommateurs par rapport à l'alimentation et aux produits laitiers	Attentes de la société par rapport à la nutrition et l'équilibre alimentaire et par rapport aux produits laitiers (qualité, fiabilité, authenticité, origine, etc.), notamment AOP
	1.B	Attentes par rapport aux modes de production	Attentes de la société vis-à-vis du bien-être animal, des enjeux environnementaux (eau, carbone, biodiversité, etc.)
<b>Identité du métier d'agriculteur</b>	2	Perception des agriculteurs de leur métier	Ressenti des agriculteurs par rapport à leur métier et aspiration (objectifs de vie, nouvelles attentes sociales, etc.). Reconnaissance professionnelle et sociale.
<b>Gouvernance de la filière</b>	3.A	Acteurs impliqués dans les organisations et modes de prise de décision	Types d'acteurs, rôle dans la filière. Mode d'expression de chacun des acteurs, prise en compte des points de vue et prise de décision.
	3.B	Confiance des acteurs dans l'organisation de la filière	Perception des acteurs de la filière de la capacité de l'organisation de la filière à prendre des décisions conformes à leurs attentes et perception de l'appartenance à un collectif (sentiment de contribuer collectivement à un même objectif)
	3.C	Grands objectifs portés par acteurs	Orientations des ambitions de la « filière »
<b>Organisation économique et marchés</b>	4.A	Productions AOP, prix et volumes de production	Prix de vente des produits AOP, Volumes de production de chaque AOP et règles fixées par la filière pour maîtriser les volumes de production
	4.B	Marge dégagée par la filière et répartition de celle-ci dans la filière	Marge dégagée par chaque échelon de la filière et par la filière dans son ensemble, mécanismes de répartition de la marge
	4.C	Prix du lait et volumes de production	Prix et production des laits AOP et conventionnel. Écart entre prix AOP et conventionnel
	4.D	Débouchés locaux et internationaux pour les productions laitières AOP et existence de produits concurrents	Voies de commercialisation des produits laitiers AOP et capacité de la filière à développer de nouveaux marchés ; produits concurrents.



Thématiques	Numérotation	Variable	Définition
	4.E	Dispositifs de protection de l'AOP	Dispositifs visant à la durabilité de la filière et capacité à dégager et y consacrer des financements
<b>Foncier</b>	5.A	Valeur foncière	Valeur de l'hectare de surface agricole, y compris le quota laitier attaché au terrain (lien avec le cahier des charges). Disparité/homogénéité sur le territoire.
	5.B	Dynamiques territoriales	Dynamiques territoriales générales (développement/urbanisation ou au contraire déprise)
<b>Progrès techniques et innovation</b>	6	Dispositifs de recherche et d'innovation	Dispositifs (financement, institutions, etc.) de recherche et favorisant l'innovation dans tous les domaines en lien avec la production laitière (génétique, robots de traite, distribution d'aliment, etc.)
<b>Qualités des produits AOP</b>	7	Qualité et image des produits AOP	Qualité organoleptique, valeurs attachées aux produits, typicité du produit, image environnementale/services environnementaux liés à la production des produits AOP
<b>Cahier des charges</b>	8.A	Limites des zones AOP et lieux de transformation	Communes comprises dans les zones AOP
	8.B	Alimentation du bétail et affouragement	Mode d'affouragement, composition de la ration alimentaire des animaux. Part de fourrages et d'autres aliments produits par l'exploitation
	8.C	Gestion des prairies et fertilisation	Modes de gestion de prairies (semis, pâturage/fauche, etc.)
	8.D	Encadrement productivité	Encadrement des volumes de lait produits au niveau de l'exploitation.
	8.E	Traites	Nombre de traites par jour et modes de traites.
<b>Conditions physiques et climatiques</b>	9	Enjeux pédoclimatiques	Enjeux liés aux caractéristiques physiques du territoire et aux évolutions climatiques (fréquence d'évènements extrêmes)
<b>Politiques et réglementation</b>	10.A	Politiques publiques agricoles et financements publics	Financements (montants et modalités d'application) de l'agriculture et du développement rural et agricole
	10.B	Règles et accords de commerce international	Mesures prises dans le cadre des accords de commerce international en rapport avec l'attachement d'une production à un territoire.
	10.C	Modalités de gestion des enjeux environnementaux	enjeux environnementaux que peut rencontrer le territoire (qualité de l'eau, biodiversité, présence de ravageurs, etc.) et modalités de gestion (réglementation, incitation, etc.)
<b>Formation et savoirs faire</b>	11	Savoir-faire des opérateurs de la filière	Offre et niveau de formation. Niveau de qualification des agriculteurs, des transformateurs et affineurs
<b>Agriculture du territoire et systèmes agricoles</b>	12.A	Nombre et spécialisation des exploitations	Nombre d'exploitations et distribution dans le territoire. Rapport exploitations en lait standard et AOP. Niveau de spécialisation/diversification
	12.B	Structure des exploitations	Surface, parcellaire, autonomie fourragère, organisation du travail
	12.C	Modèle d'exploitation agricole	Modèles économiques et managériaux des exploitations agricoles, y compris flexibilité et sensibilité aux aléas

Thématiques	Numérotation	Variable	Définition
<b>Contexte économique</b>	13	Prix des matières premières agricoles	Prix des matières premières (COP, intrants)
<b>Enjeux sanitaires et leur gestion</b>	14.A	Qualité sanitaire des produits AOP et enjeux sanitaires	Qualité sanitaire des produits AOP et enjeux sanitaires
	14. B	Modalité de gestion des enjeux sanitaires et leur médiatisation	Gestion des risques sanitaires liés à la consommation de produits issus de la transformation du lait cru, notamment dispositifs réglementaires et volontaires, et médiatisation du risque.

L'étude des variables a permis d'avoir une compréhension plus précise de l'objet d'étude et de l'aborder de manière systémique. L'illustration ci-dessous montre une proposition de représentation du système et des interrelations entre les thématiques. Cette illustration montre la nécessité de la compréhension des liens entre les différentes dimensions identifiées. La compréhension des liens de cause à effet entre les variables et l'objet d'étude sont nécessaires à l'élaboration d'un scénario cohérent et réaliste.



► **Figure 4. Illustration du système d'étude**

Ce travail a été approfondi par la construction d'une matrice de motricité-dépendance, permettant d'identifier les variables qui ont le plus de poids dans le système et qui influencent le plus grand nombre d'autres variables. Ce sont les **variables motrices** des scénarios prospectifs. Dans le même temps, cette matrice a permis d'identifier les variables qui dépendent le plus des autres variables. Cette matrice étant un outil de travail à destination du groupe, elle n'est pas proposée dans le rapport final de l'étude.

## 3.2. SYNTHÈSE RÉTROSPECTIVE SUR LE SYSTÈME ÉTUDIÉ

Après l'identification des variables qui impactent la production de lait, des travaux ont été menés afin de caractériser chacune de ces variables. L'influence de chacune des variables sur la production de lait dans le passé (à horizon 2000) a été étudiée ainsi que les interactions que pouvaient avoir les variables entre elles. L'ensemble des travaux est regroupé dans les fiches variables, en annexe de ce rapport. Vous trouverez dans cette partie une synthèse de ces fiches variables soulignant les éléments clés.

### *LES AOP EN FRANCHE-COMTÉ, EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL*

L'arrangement de Lisbonne (1958), signé dans le cadre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), prévoit la **protection des appellations** selon un système proche de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) européenne<sup>5</sup>, dans le cadre d'accords librement négociés. L'adhésion à l'OMC est soumise à l'acceptation d'un paquet minimal incluant l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), difficilement négocié en 1994. En France, c'est par un décret-loi de 1935 relatif à la défense du marché du vin que le gouvernement a créé les vins d'appellation d'origine contrôlée et l'organisme chargé de leur définition, de leur protection et de leur contrôle. Depuis le 1er mai 2009, l'AOP figure sur tous les produits européens dont la production, la transformation et l'élaboration sont réalisées dans une zone géographique déterminée, selon un savoir-faire reconnu et un cahier des charges particulier. L'AOP est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. En France, on compte plus de 450 AOC/AOP<sup>6</sup> dont 50 produits laitiers. L'AOP Comté existe depuis 1958, l'AOP Morbier depuis 2000, l'AOP Mont d'Or depuis 1981 et l'AOP Bleu de Gex depuis 1977.

**L'aire des AOP Franc-Comtoises** est inchangée depuis 1998 : celle de l'AOP Comté, qui englobe celle du Mont d'Or, du Bleu de Gex et une part importante de celle du Morbier, s'étend sur les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Saône-et-Loire.

### *ORGANISATION DES FILIÈRES AOP DE FRANCHE-COMTÉ*

Les filières AOP de Franche-Comté comptent **2900 exploitations laitières en 2013 (2475 dans le Doubs et Jura en 2015), 173 ateliers de transformation (163 pour le Doubs et Jura), 60 maisons d'affinage (situées dans le Doubs et Jura)**<sup>7</sup>. La filière Comté est plus atomisée que les filières Morbier et Mont d'Or. La filière compte différents acteurs (producteurs, transformateurs, affineurs, metteurs en marché) qui fonctionnent étroite collaboration.

Le **Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC)**, instauré en 1963 est composé des organisations représentatives des opérateurs ayant une habilitation Comté. « *Le CIGC est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, notamment de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), pour les questions relatives à l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Comté".*

---

<sup>5</sup> Marie-Vivien Delphine, Thévenod-Mottet Erik, « Une décision de l'organe de règlement des différends de l'OMC. Quels impacts pour la protection internationale des indications géographiques ? », *Économie rurale* [En ligne], 299 | Mai-juin 2007, mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 16 octobre 2012. URL : <http://economierurale.revues.org/226>

<sup>6</sup> CNIEL CNAOL. AOP, la plus belle preuve d'authenticité. Dossier d'information

<sup>7</sup> Chiffres issus de : Agreste Franche-Comté n°194, décembre 2014 ; la Filière laitière en Franche-Comté, édition 2014, n° 201 ; chiffre DRAAF 2015.

Il est chargé d'une mission interprofessionnelle et d'une mission d'organisme de défense et de gestion. Le CIGC mène ses activités en prenant en compte les intérêts de ses membres et ceux des consommateurs. » (Extrait des statuts). Il a notamment dans ses missions : la collecte d'information, la réalisation d'études, l'appui technique, le contrôle du respect des règles définies dans le cahier des charges, la mise en place du plan de régulation de l'offre, la défense juridique, la communication et l'identification des fromages. Jusqu'en 2015, les représentants étaient nommés par le préfet ; aujourd'hui, ils sont désignés par chaque organisation. Celles-ci sont regroupées au sein de 4 collèges (producteurs de lait, transformateurs, premiers et seconds, affineurs et/ou conditionneurs) et les décisions sont prises « à l'unanimité des collèges ». La seconde échelle d'organisation de la filière est celle des **fruitières**, dont la « petite » taille facilite les échanges et l'implication des producteurs (décisions relatives au fonctionnement et à la fabrication).

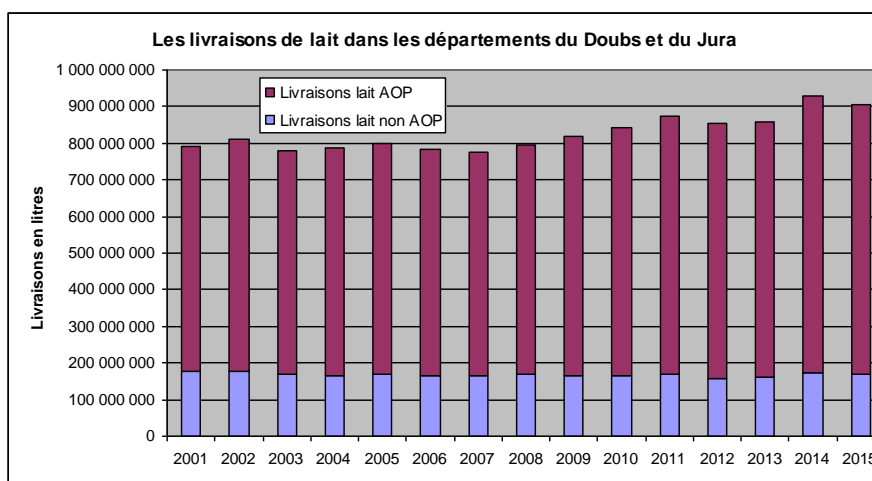
Depuis plusieurs décennies, la filière Comté porte un objectif visant à produire des fromages aux qualités organoleptiques reconnues, produits dans un terroir, avec un collectif d'hommes et de femmes acteurs de leur territoire, dans le respect de l'environnement et sur le long terme, permettant de créer de la valeur ajoutée. Ces objectifs sont aujourd'hui partagés (des divergences existaient jusqu'à 2000).

#### DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Jusqu'à la campagne laitière 2014/2015, les **livraisons de lait** étaient contingentées par les quotas laitiers détenus par les producteurs (instaurés en 1984, sur la base de références historiques). Ainsi, entre 1990 et 2010, elles ont peu varié dans le Doubs et le Jura (moins de 800 ML annuels). La décision de mettre fin aux quotas en 2015 a conduit à une augmentation progressive des droits à produire des éleveurs dès 2010. La hausse des livraisons a été anticipée : elles augmentent depuis 2010 jusqu'à atteindre 913 ML en 2015, dont 742<sup>8</sup> ML pour les producteurs AOP (qui correspondent à l'essentiel de la hausse), tandis que les livraisons de lait standard demeurent aux alentours de 170 ML.

Depuis 2012, le « paquet lait » européen propose des mesures visant à renforcer la position des producteurs de lait dans la chaîne d'approvisionnement, incluant la possibilité de réguler l'offre des fromages bénéficiant

d'AOP ou d'IGP sous conditions d'une croissance annuelle minimale appelée « ouverture » ; la régulation de l'offre s'est traduite par les plans de

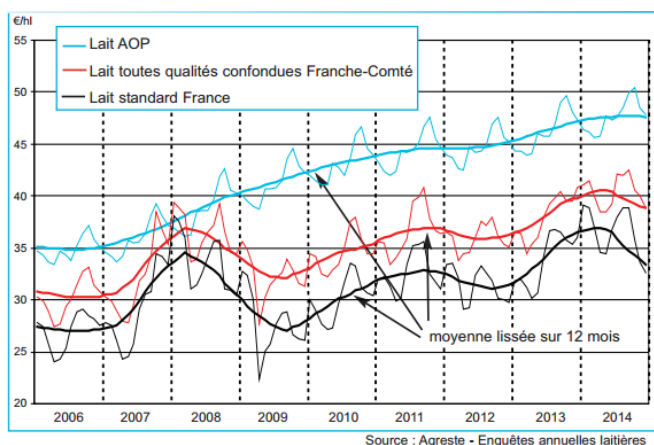


► Figure 5. Évolution des livraisons de lait dans les départements du Doubs et du Jura. Source : DRAAF FC

<sup>8</sup> Ces chiffres sont les données actualisées ; ils diffèrent donc des chiffres présentés sur le graphique, provisoires.

**campagne**, en place dans la filière Comté depuis 1995. Les volumes de fromage produits sous AOP en Franche-Comté ont progressé de 40 % entre 2001 et 2015. La production de Comté a augmenté de 33 % entre 2001 et 2015 atteignant 62 387 T en Franche-Comté (64 064 T en 2015 Ain compris) avec, notamment, la hausse des ventes en portion et râpé. Cette hausse s’est produite progressivement du fait des plans de campagne – qui prévoit une ouverture de 920T/an sur 3 ans, répartis selon les priorités de la filière (accompagnement des Jeunes Agriculteurs, nouveaux entrants, mesure export, amélioration du taux de spécialisation des ateliers). Le Comté représente la moitié de la production fromagère de Franche-Comté; c’est le 1<sup>er</sup> fromage AOP en volume en France. La production de Morbier a connu une très forte hausse (+ 100 % entre 2001 et 2015), du fait du « retour » des volumes de production vers la zone d’origine suite à l’obtention de l’AOP, pour s’établir à 10 760 en 2015. La production de Bleu de Gex, plus stable, est de 295 T en 2015 (510 T, Ain compris). Celle de Mont d’Or a augmenté de 65 % entre 2001 et 2015 pour atteindre 5 330 T en 2015) (rôle joué par la consommation en boîte chaude).

En 21 ans, les **débouchés** du Comté ont évolué : les ventes « meule », forme historique de mise en marché, ont progressé de 12 % tandis que les ventes de « portions et râpé » ont fait un bond de 265 %, bénéficiant du développement de la grande distribution, de l’investissement dans les outils de conditionnement et de logistique. Le marché du Mont d’Or et du Morbier ont aussi bénéficié de l’essor de la grande distribution; ils sont peu présents à l’international en raison de potentielles



► Figure 6. Évolution du prix du lait. Source : DRAAF FC

contraintes sanitaires. Le **Bleu de Gex** reste sur un marché régional, principalement vendu en meules.

En 2014, le **prix de vente moyen** du Comté en libre service atteint 12,51 €/kg, pour 15,38 €/kg à la coupe. Il a augmenté de 39 % entre 2000 et 2014. D’après Mérel (2007), le prix payé par le consommateur dépend peu des volumes, mais d’une demande pour un produit de qualité et véhiculant une image positive. Le **prix du lait AOP** varie selon sa qualité chimique et bactériologique; il a augmenté de 3,8 % par an en moyenne entre 2006 et 2014 (atteignant 47,63 €/hL), contre 2,5 % par an pour le lait standard (39,35 €/hL), qui est lié aux cours mondiaux et à la valorisation des produits standards. En 2015, le prix du lait AOP Doubs-Jura atteint 49,6 €/hl en moyenne sur l’année. Le lait standard a baissé à 36 €/hl avec le début de la crise de surproduction mondiale amorcée fin 2014.

### STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

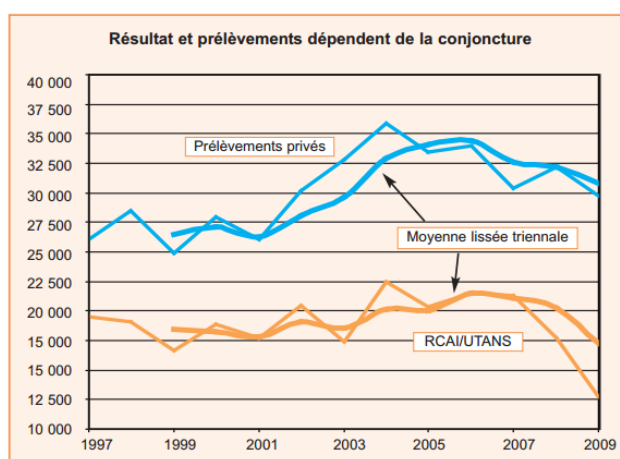
La densité et l’orientation des exploitations sont hétérogènes sur le territoire : **spécialisation dans la production de lait** sur les plateaux et en montagne, qui s’est accentuée depuis 5 ans avec la conversion de surfaces en céréales des plateaux vers des surfaces fourragères, et **polyculture élevage** en zone de plaine, avec un équilibre entre les ateliers relativement stables. Aujourd’hui, les



exploitations en lait standard peuvent entrer dans le système AOP à condition d'être dans la zone AOP d'une part et d'avoir un système de production adapté d'autre part. Malgré son dynamisme, la filière AOP a des difficultés à installer des éleveurs dans les territoires les plus isolés. En 2015, la zone AOP Comté compte 2 813 exploitations laitières dans la partie franc-comtoise dont 2 475 produisent du lait AOP); ces chiffres sont en forte diminution depuis quinze ans (autour de -25 %), en lien avec la **restructuration** qui s'opère dans le secteur laitier, caractérisé par un agrandissement des exploitations, une hausse du nombre de vaches laitières (hausse de 5 % du cheptel total entre 2000 et 2010, avec 50 vaches laitières en moyenne par élevage), une baisse de la main-d'œuvre par exploitation (-25 % en 10 ans, soit 2,1 UMO). Les formes sociétaires se développent, notamment les GAEC avec + 20 % entre 2010 et 2015 parmi les moyennes et grandes exploitations bovins lait du Doubs et Jura (41 % des grandes et moyennes exploitations bovins lait du Doubs et du Jura en 2015) au détriment des exploitations individuelles.

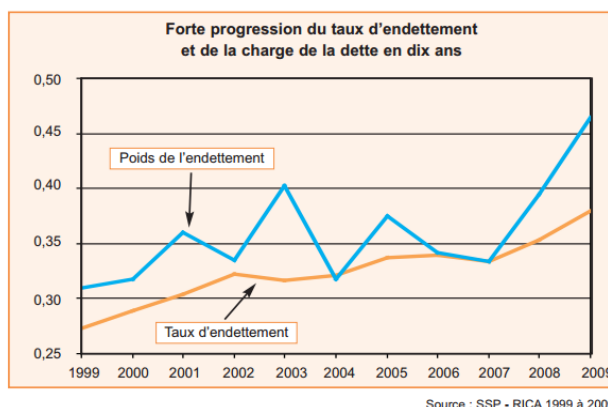
Les exploitations en AOP ont de meilleurs **résultats économiques** que les exploitations standard<sup>9</sup>, dont le produit brut issu des céréales ne compense pas l'écart de produit brut entre lait standard et AOP par vache, et dont les charges sont supérieures (alimentation, intrants...). Les systèmes standard sont davantage soumis à la volatilité des prix des engrais et des céréales/protéagineux, en forte hausse depuis 2007, et subissent un prix du lait bas. En Franche-Comté, le revenu par unité de main-d'œuvre des exploitations (toutes), après avoir augmenté jusqu'en 2006, a diminué pour atteindre en 2009 le niveau de 1999. En 2012, il atteint un peu plus de 33 000 € pour les exploitations laitières sous AOP.

La rentabilité (EBE/production) est de 47 % pour les exploitations laitières standard et de 56 % pour celles sous AOP. Les subventions représentaient quasiment 100 % du revenu des exploitations laitières en 2000, et 82 % en 2010 (Droits à Paiement Unique, aide laitière). Dans la programmation 2014-2020, les droits à primes sont étendus aux surfaces en herbe et leur montant est uniformisé à l'échelle régionale, avec une surprime pour les 52 premiers hectares; le « paiement vert » est versé sous réserve du respect de pratiques bénéfiques pour l'environnement, dont le



Source : SSP - RICA 1997 à 2009

► Figure 7. Évolution des résultats et prélèvements des exploitations de Franche-Comté entre 1999 et 2009. Source : Agreste



Source : SSP - RICA 1999 à 2009

► Figure 8. Évolution du taux et du poids de l'endettement en Franche-Comté entre 1999 et 2009. Source : Agreste

<sup>9</sup> D'après les chiffres issus de : La filière lait en Franche-Comté – édition 2014 – n°201



maintien des prairies permanentes. La France a choisi de maintenir ou mettre en place des aides couplées, notamment pour les bovins lait.

Entre 1999 et 2014, le total de l'**actif** des exploitations agricoles franc-comtoises a doublé, atteignant 500 000 € en 2014. En élevage, les constructions et installations spécialisées constituent le premier poste (41 % de l'actif en 2009) du fait de la modernisation et de la mise aux normes des bâtiments et de l'augmentation des surfaces et des cheptels. La transmissibilité des exploitations a ainsi fortement diminué en 15 ans, et le poids de l'endettement des exploitations laitières atteint 46 % en 2009, soit 15 points de plus qu'en 1999. Les exploitations laitières AOP s'endettent davantage que par le passé.

Ces évolutions structurelles ont fragilisé l'**équilibre des systèmes d'exploitation**. L'augmentation généralisée et assez récente de la productivité laitière par UMO et par ha de surface fourragère (+ 300 L en 15 ans), permise par l'amélioration des équipements, du machinisme et de la génétique, fragilise l'autonomie fourragère des exploitations qui étaient déjà relativement intensives, avec parfois une dégradation de la productivité des prairies, lorsque la gestion de la fertilisation n'est pas en cohérence avec le potentiel pédoclimatique. L'affouragement en vert se développe en cas de rupture de l'équilibre entre taille du troupeau et surface accessible au pâturage. Cette évolution peut aussi impacter les conditions de travail des producteurs et la qualité du lait. Concernant le lait à Comté, le cahier des charges fixe une limite à la productivité laitière de chaque exploitation qui ne peut en aucun cas dépasser une production annuelle de 4600 L de lait/ha de surface fourragères. La dépendance extérieure à la zone de production concerne en premier lieu les concentrés (part produite sur l'exploitation en baisse sur les plateaux), même si des filières locales se développent ; l'échange (céréales contre aliment complet) est de plus en plus pratiqué afin de limiter le travail.

#### *SAVOIR-FAIRE ET QUALITÉ DES PRODUITS*

Les filières fromagères bénéficiant d'une Indication Géographique (AOP/IGP) fondent leur stratégie de différenciation sur la valorisation des ressources locales et sur l'expression des **savoir-faire**, au niveau de la production comme de la transformation. Les fromagers et affineurs s'adaptent ainsi aux variations des caractéristiques des laits et des fromages en acceptant une diversité de produits finis.

Après la mise en œuvre, en 1999, d'une Charte des bonnes pratiques d'élevage, l'Union européenne a mis en place le « Paquet hygiène » en 2006 : il vise à faire respecter des principes d'hygiène pour la fabrication de produits sûrs et sains. Le contrôle des AOP est régi par une nouvelle réglementation depuis 2008, mais la filière Comté avait mis en place des contrôles dès 2000.

#### *ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES*

Les prairies constituent la principale ressource fourragère de l'exploitation laitière AOP. Sur la zone des plateaux et de la montagne, elles restent majoritairement naturelles même si des sur-semis sont réalisés suite aux pullulations de campagnols et les prairies temporaires sont souvent multi-espèces. Les **pratiques de fertilisation** sont encadrées par le cahier des charges du Comté (apport maximum de 120 unités d'azote par hectare et par an dont 50 d'azote minéral). Depuis dix ans, l'évolution des matériels d'épandage a facilité la répartition des engrais organiques sur la plus grande surface possible, mais les systèmes lisier (plus complexe à gérer que le fumier) se sont développés. La zone ne semble pas présenter d'enjeu majeur en termes de **qualité de l'eau** (indices biologiques et physico-

chimiques pour la plupart bon à très bon depuis 2003); toutefois, l'association SOS Loue dénonce le manque de pertinence des outils d'évaluation et la définition du *Bon État écologique* qui ne correspond pas à la réalité du terrain (recul des populations d'Apron sur le Doubs). Par ailleurs, les difficultés à déplacer les troupeaux (2 traites par jour, parcellaires morcelés) amènent de plus en plus d'éleveurs à garder les vaches laitières sur les prairies les plus proches de l'exploitation, ce qui diminue l'alternance fauche/pâturage, donc affecte la **biodiversité** et favorise la pullulation de campagnol (avec une baisse de productivité). La filière AOP est également confrontée au **changement climatique** avec des périodes de sécheresse et de pluviosité importante plus fréquentes ; cela l'amène à travailler sur la gestion pluriannuelle des stocks de fourrage, des mélanges de semences plus résistantes ou la mise en place de stockage d'eau pour l'abreuvement et éventuellement l'irrigation.

## 4. SCÉNARIOS PROSPECTIFS

Comme présenté dans la partie méthodologique (cf. paragraphe 2.42.4), la construction des scénarios se base sur une combinaison d'hypothèses d'évolution pour chaque variable. Le tableau ci-dessous présente les combinaisons d'hypothèses retenues pour chaque scénario.

- Scénario « Chacun pour soi »
- Scénario « Haut de gamme : la Ruée vers l'or »
- Scénario « Hygénéisation et déclin »
- Scénario « Monopole »
- Scénario « Excellence environnementale »

Variables		Hypothèses					
		H1	H2	H3	H4	H5	
Attentes des consommateurs par rapport à l'agriculture et à l'alimentation	1.A	Attentes des consommateurs par rapport à l'alimentation et aux produits laitiers	"Moins mais mieux". Santé. Aliment sain, qualité nutritionnelle, naturel. Plaisir.	Consommer à moindre coût	Consommation éthique et dans le respect de l'environnement	Aliments fiables. Sécurité alimentaire	Lien des aliments au terroir, soutien activités économiques, plaisir, authenticité
	1.B	Attentes par rapport aux modes de production	Préoccupation environnementales et bien-être animal	Pas d'attentes particulières	Alimentation "santé", pas de traitement, AB	Production artisanale valorisée	
Identité du métier d'agriculteur	2	Perception des agriculteurs de leur métier	Triple performance. Métier valorisé	Métier archaïque	L'agriculteur gestionnaire	Dégradation de l'image des agriculteurs	
Gouvernance de la filière	3.A	Acteurs impliqués dans les organisations et modes de prise de décision	Décision collectif. Unanimité	La profession agricole prend le pas	Les "représentants" ne représentent plus la base puis pilotage par le CRIEL	Plus de fédération	Un acteur majoritaire
	3.B	Confiance des acteurs dans l'organisation de la filière	Maintien de la confiance	Diminution de la confiance puis rupture	Fédération des acteurs. Confiance confirmée.		
	3.C	Grands objectifs portés par acteurs	Objectifs de qualité à haute valeur ajoutée. Agriculture familiale. Paysage de qualité.	Intégration de toutes les fonctions de l'agriculture. Enjeux environnementaux et climatiques intégrés	Garantir la rentabilité économique --> augmentation de la production		
Organisation économique et marchés	4.A	Productions AOP, prix et volumes de production	Hausse non maîtrisée des volumes et baisse des prix	Hausse maîtrisée des volumes de production en AOP. Maintien voire augmentation des prix	Compétition sur la ressource en lait et son allocation entre comté et morbier.	Concurrence par des copies du comté. Baisse des prix	
	4.B	Marge dégagée par la filière et répartition de celle-ci dans la filière	Maintien de l'indicateur MPN. Transparence des prix du marché	Fragilisation de la MPN	Disparition de la MPN. Vision individuelle.	Un acteur (qui devient gros) s'affranchit des règles communes.	
	4.C	Prix du lait et volumes de production	Baisse drastique des prix et des débouchés. Excès de lait produit	Demande sur les marchés à l'export continue d'augmenter. Stagnation voire hausse du Prix du lait AOP.	Fluctuation des prix et volumes de production en AOP	Hausse des volumes et des prix pour les AOP	Baisse du prix du lait AOP en raison de la baisse du prix des produits ou d'une moins bonne répartition de la marge
	4.D	Débouchés locaux et internationaux pour les productions laitières AOP	Augmentation des exports	Export reste limité. Comté majoritairement commercialisé en France.	Développement de gros marchés à l'export qui se ferment brutalement.	Baisse du marché intérieur en raison du développement des copies	
	4.E	Dispositif de protection de l'AOP	Positionnement dans du haut de gamme	Développement d'une moyenne gamme			

Variables		Hypothèses				
		H1	H2	H3	H4	H5
Foncier	5.A Valeur foncière	Hausse modérée ●●	Forte augmentation ●●●	Marché foncier très peu dynamique ●		
	5.B Dynamiques territoriales	Étalement urbain renforcé ●●●●	Défrichement de nouvelles terres mises en prairie ●●	Enfrichement ●		
Progrès techniques et innovation	6 Dispositifs de recherche et d'innovation	Orientation rentabilité économique des élevages ●●	Orientation environnement et santé des consommateurs. Approche ascendante. ●●	Orientation environnement, santé consommateurs, rentabilité exploitations. Approche descendante ●	Ralentissement de la recherche et de l'innovation ●●	
Qualités des produits AOP	7 Qualité et image des produits AOP	Perte de qualité ●●	Standardisation du goût sous l'effet des marques ●●	Accroissement de la qualité (organoleptique) ●●	Valeur terroir largement diffusée	
Cahier des charges	8.A Limites des zones AOP et lieux de transformation	Stabilité ●●●●	Élargissement (zone du budget jusqu'à Chambéry, hte saone, plaine) ●●	Réduction des zones AOP sur les plateaux ●	Zone Comté stable, Morbier et Mont d'Or augmentent	
	8.B Alimentation du bétail et affouragement	Herbe fourrage principal. Affouragement en vert augmente peu à peu ●	Intensification de l'alimentation ●●	Interdiction de concentrés "nouveaux". Interdiction affouragement en vert ●	95% de la ration vient de la zone AOP ●●	
	8.C Gestion des prairies et fertilisation	Plafond fertilisation fixés par exploitation	Gestion contrastée des parcelles (intensification et extensification). Prairies temporaires ●●	Conduite extensive généralisée ●	Gestion "paysagère" / "jardinière" ●●●	Intensification généralisée ●
	8.D Encadrement productivité	Limitation du lait par hectare ●	Plafonds de production peu à peu baissés ●●●	Stratégies isolées pour s'affranchir des plafonds ●	Cahier des charges supprime les plafonds ●	
	8.E Traités	Maintien du système actuel et renforcement du savoir faire ●●●	Autorisation du robot ●●			
Conditions physiques et climatiques	9 Enjeux pédoclimatiques	Hausse des Températures avec augmentation des événements extrêmes. Sécurisation bilan fourrage pluriannuel. Bonne anticipation. ●●●	Sous estimation de l'impact du changement climatique. Hausse de la vulnérabilité des exploitations ●●	Impact climat bénéfique en termes de production, en moyenne		

Variables		Hypothèses					
		H1	H2	H3	H4	H5	
Politiques et réglementation	10.A	Politiques publiques agricoles et financements publics	Renforcement des politiques environnementales - Soutien renforcé pour les systèmes herbe	Orientation environnementale des politiques	Orientation sociale des politiques publiques. Aide à l'emploi, plutôt qu'à la surface	Libéralisme - Passage à un système assurantiel	Renforcement du niveau régional - soutien à l'agriculture de proximité - Concurrence interne à la région
	10.B	Règles et accords de commerce international	Reconnaissance des IG et maintien de la réglementation	Reconnaissance généralisée du système AOP et des spécificités territoriales. Fusion IGP-AOP.	Affaiblissements des IG au profit des marques		
	10.C	Modalités de gestion des enjeux environnementaux	Intégration progressive des enjeux environnementaux	Préoccupations environnementales au second plan. Marché carbone	Protection patrimoine environnemental	Sanctuarisation	
Formation et savoirs faire	11	Savoir-faire des opérateurs de la filière	Formation à la production de fromage AOP	Formation adaptée, conservation du savoir faire	Formation peu adaptée. Perte du savoir faire		
Agriculture du territoire et systèmes agricoles	12.A	Nombre et spécialisation des exploitations	Poursuite de la baisse du nombre d'exploitations	Cahier des charges fixe une taille limite. Nombre EA gardé au niveau actuel. Passage en lait standard pour grandir	Nombre exploitation stable. Hyper-spécialisation en lait AOP		
	12.B	Structure des exploitations	Chargement stable. Léger agrandissement surface. Travail stable.	Augmentation chargement. Amélioration autonomie fourragère. Augmentation travail, embauche.	Chargement stable. Baisse autonomie fourragère.	Baisse chargement. Baisse travail.	
	12.C	Modèle d'exploitation agricole	Structures familiales	Modèle capitaliste	Formes sociétaires		
Contexte économique	13.A	Prix des matières premières agricoles	Volatilité, avec des flambées toutes les 2-3 ans des prix des céréales, et tendance globale à la hausse	Tendance à la hausse avec des prix moins volatiles	Volatilité forte et tendance à la baisse		
	13.B	Existence de produits concurrents	Développement des copies du comté (moins bonne qualité moins cher).	Absence de produit concurrent			
Enjeux sanitaires et leur gestion	14.A	Qualité sanitaire des produits AOP et enjeux sanitaires	Renforcement des mesures d'hygiène pour conserver l'usage du lait cru	Moins de contraintes sanitaires	Interdiction du lait cru	Industrialisation des fromageries. Perte du savoir faire sur la transformation du lait cru, pour conserver un lait de qualité	
	14.B	Modalité de gestion des enjeux sanitaires et médiatisation	Hygiénisation extrême de la production, interdiction du fromage au lait cru	Crise sanitaire sur les fromages au lait cru fortement médiatisée	Perte des savoir-faire en élevage et en fromagerie	Maintien de l'utilisation du lait cru	

## 4.1. SCENARIO CHACUN POUR SOI

### Contexte macro-économique

La libre concurrence demeure le modèle économique dominant, y compris pour les produits agricoles. Le prix du lait standard est lié à la demande mondiale en produits laitiers industriels, qui explose dans les pays émergents ; l'industrie agroalimentaire s'y développe et la concurrence est rude, d'autant plus que les volumes de lait européen ont augmenté de 15 % suite à la disparition des quotas ; le prix du lait augmente donc peu et fluctue. En réaction à ce modèle dominant, la relocalisation des échanges se poursuit en Europe : des producteurs développent les circuits courts pour limiter leur vulnérabilité aux aléas économiques et tenter de valoriser davantage leur production.

### Contexte socio-politique

Le développement de l'individualisme est une tendance lourde qui s'observe dans tous les domaines de la société. Le contexte politique mondial et européen est au repli sur soi, ce qui s'exprime particulièrement en agriculture. Les cadres collectifs sont battus en brèche.

### LE MODÈLE DES FILIÈRES AOP FRAGILISÉ PAR DES COMPORTEMENTS OPPORTUNISTES

Dans un contexte de forte valorisation des fromages et du lait AOP, les acteurs des filières AOP de Franche-Comté ont de plus en plus tendance à considérer comme acquis le succès de leur modèle. Ils ne perçoivent plus clairement l'importance du collectif et de l'encadrement des modes de production dans sa défense et sa réussite. Au contraire, un nombre croissant d'éleveurs et d'acteurs de l'aval n'acceptent plus les contraintes imposées par le collectif, de quelque nature que ce soit : techniques (via les cahiers des charges) ou d'organisation (via la prise de responsabilité dans la gestion des outils collectifs et en particulier les ateliers). La concurrence entre opérateurs exacerbe des comportements opportunistes, orientés par le court terme, à la recherche d'un profit immédiat.

Cette évolution impacte en premier lieu l'organisation même de la filière Comté. On assiste progressivement à un « **mélange des genres** » entre opérateurs : des affineurs ont intégré des ateliers. Certains ont même leurs propres fermes. Les coopératives deviennent affineurs et commercialisent leurs productions en direct, notamment via internet pour les produits véhiculant une forte image de terroir : ce mode de commercialisation donne au consommateur le sentiment de proximité et d'authenticité qu'il recherche.

### Attentes du consommateur

Pour une partie des consommateurs de Franche-Comté, l'alimentation est associée à un lien au terroir et à un acte de soutien à l'économie du territoire, que permet la vente directe. En parallèle, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat de la majorité des ménages, le critère du prix devient plus important que la qualité organoleptique, même si l'existence d'une « garantie », telle qu'un label AOP, demeure un « plus ». Ainsi, les produits labellisés standards proposés par les GMS, dont le goût est connu et stable et le prix modéré, rencontrent un grand succès.

2018 : 950ML de lait produit en zone AOP de Franche-Comté ; prix du lait standard : 40 €/hL

2020 : suppression de la règle de l'unanimité au sein du CIGC



Une conséquence rapide de cette évolution dans la filière Comté est la **fragilisation des indicateurs économiques interprofessionnels**. En effet, si certains affineurs continuent à transmettre des données sur leurs marchés, d'autres s'en détournent, ne percevant pas l'utilité d'une telle démarche notamment lorsque les activités sont intégrées. Le marché du Comté devient donc plus opaque et la plupart des fruitières traditionnelles perdent leur pouvoir de négociation des contrats rémunérant les fromages en blanc et le lait. Globalement, la marge dégagée par la filière est moins bien répartie entre les opérateurs, essentiellement captée par les metteurs en marché - affineurs, mais aussi coopératives et producteurs qui développent la vente directe. Les systèmes ayant des économies d'échelle importantes ou des coûts de transaction faibles (systèmes intégrés ou vente directe) sont les seuls à être économiquement rentables.

#### Politiques publiques

L'Europe est essentiellement économique. Les États restent l'échelle de construction des politiques et poursuivent la décentralisation. En France, les grandes Régions sont l'autorité de mise en œuvre des politiques agricole, environnementale et économique. Le développement des circuits courts est vu comme une alternative crédible, même si marginale, au modèle dominant, illustrant l'engagement des politiques dans la lutte contre le changement climatique et le soutien à l'économie locale. La dominance de la vision capitaliste conduit à encourager les stratégies individuelles et à soutenir les entreprises innovantes plus que les filières.

2020 : les indicateurs économiques communs ne sont pratiquement plus mobilisés

Cette perte de transparence due à l'abandon des outils collectifs entraîne un climat de suspicion entre les acteurs et renforce la volonté d'indépendance de chaque opérateur. On assiste aussi à une **compétition de plus en plus intense** entre metteurs en marché sur le prix des fromages.

Dans ce contexte, les GMS dictent leur loi et négocient les prix à la baisse. Dans un premier temps, les opérateurs vendant en direct y voient une bonne opportunité, mais très vite la dépendance se développe et la spirale de la baisse des prix s'enclenche. La vente par correspondance résiste, mais les coûts de main-d'œuvre sont élevés. *In fine*, la rentabilité globale des filières AOP et de ses opérateurs est en régression.

#### INDUSTRIALISATION ET PERTE DE VALEUR

Les producteurs s'investissent de moins en moins dans les coopératives et, plus largement, dans la filière. Les fruitières ont du mal à trouver des candidats pour assurer leur gestion et finissent par se regrouper. En 10 ans, **le nombre d'ateliers diminue de moitié**, l'essentiel étant intégré à quelques grosses coopératives. L'agrandissement des fruitières renforce le désengagement des sociétaires, les administrateurs restant les seuls à se sentir concernés.

Le décloisonnement des rôles, la concentration du secteur de la transformation et le désengagement des producteurs de lait à Comté conduisent peu à peu à une perte du savoir-faire des opérateurs, en matière de transformation fromagère comme d'affinage. L'agrandissement des unités de transformation les conduit à standardiser leurs *process* et modifie les compétences nécessaires à leur fonctionnement : les structures se focalisent désormais sur la gestion de personnel et la réglementation et s'investissent peu dans la formation des fromagers. La licence « *responsable d'atelier de productions fromagères de terroir* »

2020 : prix moyen du Comté : 11,50 €/kg

Prix du lait AOP : 44 €/hL

devient plus académique.

Le caractère artisanal et la diversité des produits AOP en pâtissent. **L'image des produits AOP « s'industrialise »**. Or, les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur le rapport qualité-prix dans leurs achats et les GMS continuent de faire pression pour tirer les prix vers le bas. À partir de 2022, on assiste à une **baisse généralisée des prix du Comté et des autres fromages**.

2025 : modification de la formation responsable d'atelier

## DE LA LEVÉE DES CONTRAINTES A LA CHUTE DES PRIX

2022 : prix moyen du Comté : 10,95 €/kg

Au sein des filières AOP, les producteurs de lait développent désormais une logique individuelle de court terme et revendiquent des objectifs de croissance de la production. Les organismes de gestion (ODG) ont progressivement baissé la garde ; les contrôles s'allègent, ce qui laisse place à des dérives. Dès 2020, des pressions pour un

### Accords internationaux

Le soutien au libre-échange guide les négociations d'accords bilatéraux. Concernant les produits agricoles, les pressions sont fortes pour une disparition des barrières et mécanismes protectionnistes. Les instances internationales ne parviennent pas à faire tomber les AOP, mais imposent un dispositif assoupli et généralisé, la reconnaissance des Indications Géographiques sans distinction, avec la création d'un registre mondial.

un assouplissement des règles de production se font sentir. En quelques années, **l'essentiel des contraintes du cahier des charges est abandonné** : la limite de productivité est supprimée, l'affouragement en vert se généralise et le robot de traite est autorisé. Dans les fromageries et les caves d'affinage aussi, l'automatisation se développe.

2023 : le cahier des charges est fortement assoupli

La filière Comté **abandonne les plans de régulation de l'offre** en 2024, ce qui renforce la trajectoire amorcée : les volumes d'un Comté devenu banal augmentent de 4 % par an dans les années qui suivent, au détriment de la qualité du fromage. Les producteurs de lait AOP sont nombreux à choisir de se spécialiser en lait à Comté (dont le cahier des charges est désormais moins contraignant) dans l'optique de simplifier le travail sur leur exploitation et face à des perspectives économiques qui leur semblent prometteuses. Rapidement, certains éleveurs se mettent à produire un Comté fermier avec un deuxième troupeau, commercialisé en direct. Moins cher, il séduit de nombreux consommateurs qui ne trouvent de toute façon plus, dans le Comté AOP, la qualité des produits d'antan. Aucune campagne de promotion de grande ampleur ne peut être organisée pour soutenir les ventes de Comté AOP, les outils collectifs ayant été depuis longtemps abandonnés (chaque metteur en marché développe désormais sa propre communication). Le **prix du Comté AOP**, dont seul le logo demeure, **continue de dégringoler**. En 2030, il tombe largement en dessous du niveau des années 1990.

2024 : suppression des plans de campagne

Les années 2025 à 2030 sont aussi difficiles pour les autres filières AOP de Franche-Comté, qui se retrouvent en manque de ressource laitière. Là aussi, la forte baisse de qualité et le développement des copies bon marché conduisent à une baisse des prix brutale à partir de 2027.

2025-2026 : naissance des Comtés fermiers

2026 : 7400ML de lait à Comté ; prix du lait AOP : 42 €/hL

2027 : chute des prix du Morbier et du Mont d'Or

## UNE FILIÈRE PEU ATTRACTIVE, UN ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ

La baisse du prix des produits AOP entraîne une **forte baisse du prix du lait AOP**. L'écart avec le prix du lait standard se réduit progressivement, jusqu'à remettre en cause l'intérêt de la production laitière AOP. Les filières ont perdu leur attractivité et leur influence passée. Les producteurs n'ont plus confiance dans ces outils pour garantir le maintien d'un prix rémunérateur. **L'installation est peu dynamique** sur la zone AOP ; les exploitations laitières en place s'agrandissent, espérant atténuer ainsi l'impact de la baisse des prix sur leurs résultats, et deviennent de moins en moins transmissibles. Elles se restructurent dans une recherche de simplification du travail et se **spécialisent en lait à Comté ou standard** – les reconversions des exploitations AOP en lait standard ne sont pas rares, les industriels utilisant l'image d'une production de montagne pour valoriser le lait. Certaines exploitations s'endettent dangereusement. Ce modèle ne fait plus rêver les enfants d'éleveurs, qui sont de moins en moins nombreux à choisir le métier de leurs parents. Ceux qui parviennent à s'installer choisissent des formes sociétaires pour faciliter la reprise et espérer des conditions de travail moins contraignantes.

L'agrandissement des exploitations et la recherche d'augmentation de la productivité laitière ont conduit à une **intensification des pratiques** : diminution du pâturage et spécialisation des parcelles entre pâture (proche des bâtiments) et fauche, conversion en céréales sur les terres qui le permettent. Les parcelles autour des bâtiments ne sont pas suffisantes pour assurer une bonne alimentation du troupeau : les vaches n'y restent que 2 à 3 heures par jour, plus pour le marketing associé avec le produit. Les producteurs ne perçoivent plus de

### Gestion des enjeux climatiques et environnementaux

Dans un contexte d'échanges globaux, les préoccupations environnementales sont au second plan. Les politiques agricoles conditionnent les aides au respect de « bonnes pratiques » peu contraignantes pour les éleveurs.

surfaces en prairies diminuent et leur qualité s'amointrit, en lien avec le développement de la fertilisation et la baisse de l'alternance fauche/pâture. En plaine, les exploitations optent toutes pour l'abandon de la production laitière et les prairies disparaissent au profit des cultures. Les problèmes environnementaux se multiplient et les organisations écologistes sont particulièrement virulentes ; en 2029, elles obtiennent des pouvoirs publics la sanctuarisation des bassins versants les plus fragiles notamment de la Loue, du Dessoubre, mais aussi de l'Ain. Ces nouvelles mesures augmentent la pression foncière déjà forte le long de la frontière, où les éleveurs suisses louent ou rachètent des surfaces importantes de prairies dans une recherche d'extensification, en réponse à des exigences environnementales accrues. Le coût du foncier devient élevé, ce qui nuit encore

### Territoire et foncier

L'étalement urbain se poursuit autour des principaux centres. Le prix des terres agricoles augmente, notamment dans les zones où la culture des céréales est possible et le long de la frontière suisse.

raison de maintenir une production respectueuse de l'environnement, étant donnée l'image industrielle des produits AOP. En montagne et sur les plateaux, les producteurs cherchent à maintenir une production respectueuse de l'environnement, étant donnée l'image industrielle des produits AOP. En montagne et sur les plateaux, les producteurs cherchent à maintenir une production respectueuse de l'environnement, étant donnée l'image industrielle des produits AOP. En montagne et sur les plateaux, les producteurs cherchent à maintenir une production respectueuse de l'environnement, étant donnée l'image industrielle des produits AOP.

En 2030, l'INAO menace de suspendre les AOP Comtoises, jugeant la participation

La moitié des fruitières a disparu

2030 : prix du Comté : 8,4 €/kg ; prix du lait AOP : 37,5 €/hL

2030 : 7 % de prairies en moins en montagne, 90 % en plaine

2029 : 3 % du territoire est sanctuarisé

2030 : menace de l'INAO de suspendre

des acteurs de la filière trop faible et trop peu représentative, et constatant son échec à maintenir un lien fort au terroir et au territoire de Franche-Comté.

### Retour sur la production laitière en zone AOP Franche-Comté

En 2030, la production laitière de zone AOP Franche-Comté atteint 1,2 milliard de litres, dont 70 % en lait AOP, principalement destiné à la production de Comté. Le lait est produit par de grandes exploitations, au nombre de 1930, spécialisées en lait standard ou en lait à Comté (1530 exploitations) sur les zones de plateaux et montagne ; il est destiné à la production industrielle de Comté par des structures relativement importantes, à la production de fromages fermiers ou à l'industrie agroalimentaire. On compte 75 établissements laitiers.

Portrait type des exploitations laitières	Exploitations AOP	Exploitations standard
<b>SAU</b>	150ha	150ha
<b>Part des surfaces fourragères dans la SAU</b>	83 %	80 %
<b>Part des Surfaces toujours en herbe dans les surfaces fourragères</b>	100 %	75 %
<b>Nombre d'UTA</b>	3	3,5
<b>Nombre de vaches laitières</b>	72	85
<b>Production de lait vendue</b>	550 000 L	750 000 L
<b>Lait vendu par vache</b>	7 639 L	8 824 L

Paysage laitier de la zone AOP	
<b>Nombre d'exploitations laitières</b>	1930 dont 1530 AOP
<b>SAU de la zone</b>	438 372 ha
<b>dont SAU des exploitations laitières</b>	260 000 ha
<b>dont SAU des exploitations AOP</b>	200 000 ha
<b>Surfaces toujours en herbe de la zone</b>	173 000 ha
<b>Production de lait (millions L)</b>	1192 dont 842 AOP
<b>Part de lait à Comté dans le lait AOP</b>	90 %
<b>Production de Comté</b>	7 5735 T
<b>Nombre d'établissements laitiers</b>	75 dont 70 AOP
<b>Prix du lait AOP/standard par 1000 L</b>	375 €/350 €

### **Interview de M. Robert, éleveur laitier sur les plateaux du Jura – le 2 avril 2030**

- Je me suis installé comme producteur de lait à Comté et Morbier en 1990, avec mon père. Nous fournissions le lait à la fruitière du village voisin. Ça a duré presque 30 ans. Puis en 2018, la fruitière a fermé et a été englobée par la grande coopérative du canton, car nous étions trop peu nombreux. Il y avait le volume, mais il manquait des hommes, et nous étions trop peu à vouloir nous investir.

#### **- Les éleveurs ne voulaient plus s'engager dans la gestion de la coopérative ?**

- Il y avait de plus en plus de travail sur les exploitations, avec plus de vaches et de surfaces. Et puis ça n'intéressait plus les gens. On gagnait bien sa vie, à quoi bon s'embêter ! Peut-être aussi que, quand tout va bien, on a tendance à oublier *pourquoi* ça va si bien...

#### **- Pourquoi, d'après vous ?**

- Il y a deux choses qui avait fait la réussite de notre filière : le collectif, l'engagement des opérateurs, et puis la mise en place de règles que l'on respectait tous, parce qu'on savait que c'était dans notre intérêt. Si vous enlevez ça, si chacun commence à vouloir faire comme il veut de son côté... Ça chamboule tout.

#### **- Pour les fromages et le lait, que s'est-il passé ?**

- Ah, les fromages... Le Comté a perdu de sa saveur, de sa richesse. Avant, on savait faire dans les fromageries, chaque meule était unique. Aujourd'hui, tout a le même goût : pas mauvais, mais sans surprise. Le Morbier a connu des années difficiles ; moi en 2027, j'ai passé tout mon lait en Comté. Vous comprenez, plus de plans de campagne !

#### **- Ça n'a pas eu d'impact sur vos revenus ?**

- Ah si ! Il y a bien longtemps qu'on n'a plus les mêmes marges. Depuis quelques années, produire du lait AOP n'a plus d'intérêt. Autant faire du lait standard, pour l'industrie. Pas mieux payé, mais un peu moins de contraintes, encore qu'il ne reste plus grand-chose du cahier des charges du Comté. C'est ce que va faire mon fils, du lait pour l'industrie... Il arrête tout ! Le Comté, le pâturage, il veut installer des robots de traite ! Mais ici, avons-nous les outils industriels de transformation compétitifs par rapport à ceux des grands bassins laitiers européens ?



## 4.2. SCENARIO HAUT DE GAMME : « LA RUÉE VERS L'OR BLANC »

### Contexte macro-économique

Le libre-échange demeure le modèle économique global soutenu par les États influents ; les accords internationaux et les politiques sont construits pour favoriser la libre concurrence, la recherche de compétitivité et les économies d'échelle.

Dans un contexte d'augmentation de la population et de la demande mondiale en produits agricoles, les prix sont globalement en hausse, mais subissent une volatilité forte, notamment en lien avec des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. C'est notamment le cas pour les céréales. Le prix du lait standard sur s'inscrit dans un marché très instable, avec une offre qui augmente régulièrement, alimentée d'une part par les pays producteurs de l'Europe du Nord et d'autre part par le développement de la production laitière dans les pays émergents. La demande en produits laitiers industriels est variable, mais a tendance à plafonner. Le prix du lait standard a donc tendance à baisser malgré des soubresauts conjoncturels.

### ÉMERGENCE DU PROJET DE COMTE HAUT DE GAMME

Dans le contexte de mondialisation, à la fin des années 2010, deux mondes que tout semble opposer tirent leur épingle du jeu. Celui des volumes et de la compétitivité prix dont l'objectif est de satisfaire la demande mondiale toujours plus importante en produits standardisés de grande consommation, et celui de la différenciation vers la qualité, pour laquelle les consommateurs sont prêts à payer le prix.

Les produits AOP du massif jurassien s'inscrivent dans cette seconde logique,

### Attentes du consommateur

Dans un contexte de mondialisation et de perte de repères d'une population majoritairement urbaine, les consommateurs recherchent des produits fortement typés, associés à un terroir, source de plaisir et de goût (parfois aussi marqueurs de « classe »). L'identification des produits par leur qualité et leur origine constitue le premier critère d'achat d'une partie des consommateurs, tandis que d'autres se tournent vers des produits à bas coût.

notamment le Comté. Son histoire, son organisation sociale, son intégration dans l'environnement en font un produit dans lequel les consommateurs se retrouvent, à tel point que le Comté devient une « success story » mondiale.

Dans les années qui suivent 2015 (année de la fin des quotas laitiers) les filières AOP du massif Jurassien décident de s'inscrire dans la voie de la qualité et du haut de gamme plutôt que dans celle des volumes. Ce choix n'est pas facile à faire pour l'ensemble des filières, qui se trouvent à l'époque face à un dilemme. Les producteurs des filières AOP, soumis à des cahiers des charges qui paraissent alors déjà stricts, revendiquent le droit à plus de libertés pour produire. L'argument principal est de permettre l'amélioration des conditions de production en facilitant l'accès au « modernisme », à la robotisation des tâches difficiles ou perçues comme telles. Les consommateurs quant à eux deviennent de plus en plus exigeants sur la qualité des produits et les modes de production. Ils demandent un produit d'excellence, du point de vue



gustatif, mais pas seulement. Un fromage AOP, s'il doit apporter du plaisir au palais, doit aussi limiter son empreinte environnementale et cultiver son authenticité.

La filière Comté est la première à affirmer haut et fort qu'elle mettra tout en œuvre pour poursuivre le travail engagé depuis de nombreuses années. La croissance en volume semble, en 2017, très limitée. Les limites de la zone AOP n'évolueront pas, l'intensification de la production n'est pas davantage une solution envisagée ; la croissance en valeur paraît être la seule orientation possible pour assurer des perspectives de croissance pour les acteurs de la filière. Le positionnement « haut de gamme » s'impose vite.

### CONSTRUCTION D'UN CAHIER DES CHARGES AUX AMBITIONS FORTES

Partageant tous cette vision, les acteurs de la filière s'attèlent à renforcer le cahier des charges dans l'objectif d'associer, au-delà d'une typicité de goût, une image idéale au produit : des fermes familiales bien structurées autour des bâtiments afin que les vaches puissent pâturer le plus longtemps possible, par exemple. On

#### Politiques publiques

Suite au grenelle de l'environnement, un volume important de soutiens publics a été réorienté vers les démarches vertueuses pour l'environnement. L'agroécologie est une condition d'accès aux aides agricoles. L'état et les régions encouragent par leurs politiques le maintien des savoir-faire sur les territoires. La région Bourgogne Franche-Comté surnommée région de l'excellence, soutient les filières de qualité (vins et fromages) et accompagne ces filières dans l'accès à des marchés internationaux de haut de gamme.

**2017 : Début de la démarche de renforcement du cahier des charges. Objectif : produit « idéal »**

assiste, à partir de 2022, à une restructuration positive des exploitations dans leur territoire qui remet en cohérence la gestion des troupeaux avec les potentialités pédoclimatiques et rapproche les pâturages des bâtiments d'élevage (pour éviter l'affouragement en vert). La prairie est au cœur du système de production. Sa gestion est faite avec un triple objectif : produire un fourrage de qualité pour les vaches, entretenir un paysage porteur de l'image du Comté et maintenir une biodiversité riche, facteur de résilience des exploitations et de notoriété pour les produits. En 2023, la mesure de limitation de la productivité par hectare est ajustée dans l'objectif d'atteindre un niveau d'autonomie alimentaire de 95 %. La moyenne de lait vendu par hectare de surface fourragère se stabilise à partir de 2025 à 3 000 litres. Des contrôles annuels des exploitations agricoles continuent de garantir le strict respect des règles du cahier des charges. Les producteurs de lait AOP sont très spécialisés et acquièrent des compétences très enviées dans les domaines de la conduite fourragère et de la valorisation des fourrages. La race Montbéliarde profite de cette image et s'exporte de plus en plus vers les pays d'Europe de l'Est qui développent une production laitière de qualité.

**2023 : ajustement de la limitation de la productivité à l'hectare**

### DES RETOMBÉES POSITIVES SUR LE TERRITOIRE

La filière céréalière de la région profite également de la réussite des filières AOP. Les producteurs de céréales contractualisent avec les éleveurs pour fournir du « concentré terroir ». Cette contractualisation permet aux deux parties de se prémunir des effets de la volatilité des marchés mondiaux des matières premières.

La profession est amenée à entretenir toujours plus l'image artisanale et de terroir du Comté ; la taille des ateliers de transformation est limitée, avec l'encouragement à la création de nouveaux ateliers pour favoriser la réduction du cercle de ramassage et également permettre l'installation de nouveaux producteurs dans

des zones peu accessibles (Haut-Jura par exemple). Malgré les tensions engendrées par cette mesure, la filière garde le cap et souhaite offrir, à travers la consommation du Comté, un sentiment d'exclusivité.

Les marchés se sont internationalisés (et des crédits régionaux accompagnent la prospection sur les marchés d'Asie) à tel point que le marché national ne représente plus que la moitié des ventes. Offrir du rêve au consommateur asiatique ou américain passe par une traçabilité totale.

2025 : boom de consommation de Comté en Chine

En 2025, un film à succès chinois prend pour décor la montagne jurassienne. C'est le boom en Chine. Chacun veut « Son Comté ». Certains veulent à tout prix l'acheter directement dans les fruitières pour cultiver le sentiment d'exclusivité. Les affineurs travaillent alors pour le compte des fruitières à qui ils rétrocèdent une grande partie des meules qu'ils affinent. Les fruitières expédient dans le monde entier une part de rêve du massif Jurassien.

Parallèlement, le tourisme rural est florissant. L'accueil à la ferme se développe de même que les infrastructures de toute nature. Chacun veut voir les vaches dans les prés, la fabrication autour des savoir-faire conservés. Tous les acteurs de la filière sont fiers de leur produit et certains savent même en parler en plusieurs langues.

#### LE DECLIN DES AOP MORBIER, MONT D'OR ET BLEU DE GEX

Au début des années 2020, les tensions éclatent entre le Comté, le Morbier et le Mont d'Or, autour de la question des volumes de lait totaux produits lors d'une campagne et de leur répartition tout au long de l'année. Il faut dire que les Comtés à pâte jaune s'arrachent littéralement. Sans possibilité d'accord entre les filières, les exploitations se spécialisent. Avec un cahier des charges moins strict, certaines produisent exclusivement du Morbier et du Mont d'Or, s'affranchissant ainsi des limites de productivité, mais elles ne sont plus très nombreuses. La production de Morbier, qui avait atteint 10 000 t dans les années 2015, ne représente plus que 3 000 t en 2025 ; le Mont d'Or est relégué à moins de 1000 t. Des copies au lait bio pasteurisé se sont développées en parallèle dans les laiteries de Haute Saône.

2020 : Crise entre les filières Comté et Mont d'or.

Compte tenu de la très forte rémunération du lait à Comté (on parle de plus de 1 000 euros/T), le nombre d'exploitations augmente dans un premier temps, sous l'effet de la hausse des installations et de la reconversion d'exploitations de lait standard de la région. Le prix du lait AOP est si attractif que les producteurs de lait ne souhaitent plus produire que du lait à destination du Comté. Les AOP Morbier, Mont d'or et Bleu de Gex sont donc finalement abandonnées, n'étant pas en

mesure de proposer un prix suffisamment attractifs aux producteurs de lait.

#### Territoire et foncier

En Franche-Comté, le foncier a pris beaucoup de valeur depuis 15 ans. On assiste à une réouverture de certaines zones qui s'étaient enfrichées. L'intervention d'acteurs financiers est de plus en plus fréquente. Des tensions fortes sur le foncier apparaissent par endroits.

#### TENSION SUR LE FONCIER ET SUR LES CAPITALAUX

Parallèlement, les exploitations de lait AOP Comté partent à la chasse aux hectares et intègrent les terres d'autres exploitations extérieures à la filière laitière. En

2030, les exploitations laitières AOP couvrent 375 000 ha, soit 60 000 de plus qu'en 2015 ; une partie (7 000 ha) est le fruit de la déforestation. Le prix du foncier flambe, atteignant 10 000 €/ha de pré libre en 2030. La transmission des fermes se pose avec acuité. Après avoir investi les domaines viticoles de Bourgogne, des

capitaux extérieurs arrivent dans les exploitations agricoles AOP. La financiarisation de la production agricole sur le territoire est clairement un enjeu et la filière doit faire face aux appétits capitalistes. À la demande du CIGC, le préfet et la région réinventent le Contrôle des structures, disparu en 2022, mais peine à endiguer cet afflux de capitaux.

L'emploi se développe, de même que le niveau de formation : un produit d'une telle gamme ne s'improvise pas. Il faut un très grand professionnalisme à chaque stade.

La zone AOP du massif jurassien fait exception en France : c'est en effet la seule où le nombre d'exploitations agricoles se stabilise puis augmente entre 2015 et 2030 (+1,1 % par an en moyenne), notamment dans le sud de la zone. Le dynamisme du territoire est fortement lié à la réussite économique d'un Comté haut de gamme. Les filières AOP sont structurantes pour l'ensemble des filières agricoles de la région et elles permettent de maintenir une véritable dynamique rurale. S'il ne fallait retenir qu'un chiffre, ce serait peut-être celui de 10 emplois induits par exploitation. Pour autant, en 2030, certains enjeux restent forts : fortes tensions pour intensifier, pressions environnementales (déforestation), incertitudes sur « l'étape d'après », quand la quasi-totalité du potentiel de production ne suffit plus à répondre à une demande qui n'en finit pas de progresser.

### Retour sur la production laitière en zone AOP Franche-Comté

En 2030, la production laitière de la région Bourgogne Franche-Comté atteint un peu plus d'1 milliard de litres de lait, uniquement destiné à la production de Comté AOP.

La zone AOP Comté compte 2 900 exploitations bovines produisant du lait pour le Comté et 140 fruitières.

Portrait type des exploitations laitières	Exploitations AOP
<b>SAU</b>	130ha
<b>Part des surfaces fourragères dans la SAU</b>	91 %
<b>Part des Surfaces toujours en herbe dans les surfaces fourragères</b>	100 %
<b>Nombre d'UTA</b>	2,5
<b>Nombre de vaches laitières</b>	58
<b>Production de lait vendue</b>	350000 L
<b>Lait vendu par vache</b>	6 034 L

Paysage laitier de la zone AOP	
Nombre d'exploitations laitières	2900 AOP
SAU de la zone	453 000 ha
dont SAU des exploitations laitières	375 000 ha
dont SAU des exploitations AOP	375 000 ha
Surfaces toujours en herbe de la zone	313 200 ha
Production de lait (millions L)	1015 AOP
Part de lait à Comté dans le lait AOP	100 %
Production de Comté	10 1500 T
Nombre d'établissements laitiers	140
Prix du lait AOP/standard par 1000 L	1 000 €

### **Interview de M. Mervot, éleveur laitier sur les plateaux du Doubs – le 20 octobre 2030**

#### **- Pouvez-vous nous raconter votre parcours ?**

- Je me suis installé comme producteur de lait à Comté en 2012, hors cadre familial après avoir travaillé 5 ans au contrôle laitier. Je suis aujourd'hui en GAEC avec mon épouse sur une exploitation de 85 ha. Nous produisons 240 000 litres de lait à Comté qui est transformé par la coopérative « de l'or blanc ». Nous avons un troupeau de 40 vaches laitières et nous élevons toutes nos génisses.

#### **-L'exploitation a-t-elle évolué depuis 2012 ?**

- Oui, en 2022 nous avons repris 10 ha de terres qui étaient auparavant exploités par un éleveur de moutons qui a pris sa retraite. Cette même année, nous avons réduit notre troupeau de 5 vaches. Ces mesures étaient obligatoires pour nous adapter aux nouvelles mesures du cahier des charges.

#### **-Est-ce que la démarche de réduction a été facile ?**

-Non pas du tout, la filière imposait d'aller à contresens de ce qui se faisait ailleurs ! Produire moins, c'était complètement fou d'envisager cela.

#### **-Comment cela s'est fait alors ?**

-Tout s'est fait autour de la coopérative. Le Président nous a proposé de nous engager dans un travail de groupe afin de réfléchir ensemble à l'adaptation de nos exploitations. Nous avons travaillé sur nos projets et sur la façon de les construire en respectant le cahier des charges. Ce travail a vraiment été très positif pour nous, nous avons réalisé des échanges de parcelles pour

**- À vous entendre, ça a l'air d'avoir été facile ?**

- Pas du tout, les débats ont été très animés, le Président de l'époque a même fini par démissionner. La coopérative était au bord de l'implosion en 2020. Aujourd'hui avec le recul on se dit que ça n'a apporté que de la plus-value à nos exploitations. Le collectif a été la clé de la réussite... Regardez aussi ce qui s'est passé avec les autres AOP : faute d'approche collective, elles ont toutes décliné. Néanmoins, j'ai un peu peur aujourd'hui qu'il s'émousse. Tout le monde a réussi et certains commencent à vouloir faire cavalier seul. On a construit cette réussite collectivement, mais l'individualisme est toujours un risque.

**-Comment mesurez-vous cette plus-value sur votre exploitation ?**

-La première, c'est la qualité de vie. Nous travaillons moins, car nous avons moins de vaches, mais surtout, nous sommes moins en souci, car notre système est moins tendu, moins exigeant. Et très concrètement, nous gagnons plus d'argent aujourd'hui. Ça tombe bien puisque nous avons plus de temps pour le dépenser (rire)

**-Vous avez l'air heureux.**

- Oui je le suis. Et je suis surtout fier d'être acteur de cette filière. Nous sommes aujourd'hui reconnus comme étant des acteurs majeurs du développement du territoire. Quand je vais en vacances ailleurs en France et même à l'étranger, les gens sont admiratifs de notre région et de notre produit. Notre modèle agricole est envié.

**-Une conclusion ?**

- Oui, peut être un mea-culpa, dans les années 2020, je disais que les responsables de la filière étaient des fous, des ayatollahs. Mais je dois reconnaître que ce sont eux qui avaient raison. Ils ont eu du mérite de tenir le cap contre vents et marées. C'est à nous d'entretenir ce patrimoine maintenant.



### 4.3. SCENARIO « HYGIÉNISATION ET DÉCLIN »

#### Contexte macro-économique

Le monde est plus que jamais mondialisé. Les États-Unis, le Commonwealth et l'Union Européenne parviennent à des accords de libre-échange en 2025. Dans le même temps, les États-Unis et les pays du Commonwealth renforcent leurs réglementations sur les fromages au lait cru qui sont tout simplement interdits et font pression sur la Commission européenne pour qu'il en soit de même en Europe. Les AOP sont toujours officiellement reconnues par l'OMC, mais les démarches de recours contre les copies sont coûteuses et les sanctions sont dérisoires. Les AOP sont donc, dans les faits, affaiblis.

La production d'AOP de Franche-Comté se porte plutôt bien. Dans le contexte de disparition des quotas laitiers, les productions de lait sous signe de qualité tirent leur épingle du jeu et se trouvent préservées des aléas de marché rencontrés par la majorité des agriculteurs. En février 2018, une crise sanitaire couplée à un scandale médiatique éclate. Des fromages au lait cru ont provoqué l'intoxication d'enfants, de femmes enceintes et de personnes fragiles qui ont dû être hospitalisés en urgence. La crise ressemble fort à celle des graines germées en Allemagne qui avaient causé la mort de 11 personnes en 2011. L'effet ne se fait pas attendre. La consommation de produits à base de lait cru est en chute libre. Les produits AOP de Franche-Comté sont touchés comme les autres.

Les filières AOP de Franche-Comté mettent en place un plan d'action pour assurer une qualité sanitaire irréprochable de leurs produits et pour rassurer les consommateurs. Avant la fin de l'année, toutes les exploitations AOP jurassiennes ont un « pass lait cru », certification qui permet de qualifier les pratiques de production de lait cru. Ce pass est rendu obligatoire et les critères d'obtention sont particulièrement rigoureux. Des formations spécifiques et régulières pour le suivi de l'hygiène en ferme et lors de la traite sont également obligatoires. Côté consommateurs, des pictogrammes prévenant les populations fragiles sont apposés sur les produits. En parallèle, une campagne de promotion des bienfaits du lait cru est lancée.

La filière met en avant son professionnalisme et la capacité de chacun de ses acteurs à gérer les écosystèmes microbiens depuis la traite jusqu'à l'affinage. Il faut trois bonnes années pour retrouver le niveau de consommation d'avant crise.

2018 : crise alimentaire du lait cru

Fin 2018 : toutes les exploitations ont un « pass lait cru »



En 2023, une nouvelle crise sanitaire éclate mettant à nouveau en cause des fromages au lait cru d'importation cette fois. C'est un nouveau coup de massue pour les fromages au lait cru en France. En réaction, le gouvernement décide de durcir la législation : le nombre de contrôles augmente à tous les niveaux. Depuis le scandale de 2018, les techniques d'analyse sont devenues plus fines et plus précises. À la moindre bactérie détectée, le lait doit être pasteurisé, et ce malgré les nombreux travaux de recherche conduits au début des années 2010 par des consortiums de chercheurs démontrant que les écosystèmes microbiens complexes du lait cru et des fromages ont une grande capacité à empêcher le développement des bactéries pathogènes (effet barrière)

**Gouvernance/organisation filière :** Les filières ne parviennent pas à faire face aux coûts supplémentaires des contrôles sanitaires et au moindre attrait des produits AOP au lait cru. La confiance des agriculteurs et des transformateurs s'émousse et certains décident de « quitter le navire ».

Les filières décident de revenir sur leurs fondamentaux et font évoluer leur modèle vers des produits d'excellence. Malgré les prises de décision ambitieuses, l'attrait des consommateurs est fortement réduit.

**2023 : Crise sanitaire sur des produits au lait cru d'importation**

Les coûts de contrôles et de moindre valorisation des laits non transformés en fromages AOP pèsent lourd, en premier lieu pour les transformateurs. Ce poids est partagé par une filière qui reste solidaire. Le prix du lait payé aux producteurs est abaissé et le prix de vente des fromages AOP est augmenté pour amortir les surcoûts supportés par les transformateurs et les affineurs. L'écart entre le prix du lait AOP et du lait standard diminue et quelques producteurs de lait AOP se convertissent en lait standard. Le prix des fromages AOP augmente en conséquence et la demande plafonne.

Les crises ont éveillé la méfiance chez les consommateurs. Les médias alimentent cette méfiance en médiatisant, relayant et amplifiant le moindre incident sanitaire, engendrant une demande de plus en plus forte de produits alimentaires jugés « propres », voire aseptisés. Une tendance hygiéniste se dessine chez les consommateurs.

Les fromages à base de lait pasteurisé viennent concurrencer les AOP. Conséquence de la baisse des ventes et de la détérioration des marges dégagées par la production de fromages AOP, un grand nombre d'opérateurs se retrouvent en difficulté financière. Opérateurs et agriculteurs échangent au sein des coopératives sur les solutions à privilégier. La baisse du prix du lait a aussi un impact fort sur l'équilibre financier des exploitations agricoles. Après plusieurs mois de discussion, plusieurs coopératives décident de jeter l'éponge et abandonnent la transformation du lait cru et les fromages AOP. Misant sur leur savoir-faire de production fromagère, elles se lancent dans la production de fromages à base de lait pasteurisé sous la marque « Fromages du Jura », avec notamment la meule du massif Jura. Les transformateurs valorisent une marque attachée à une image de lait de montagne, malgré la perte de la typicité du produit.

**2024 : Création de la « Meule du massif du Jura »**

Commercialement, c'est rapidement un succès, car ces produits bénéficient de l'image et de la notoriété des produits originaux construits au fil des années par leurs prédécesseurs et répondent aux nouvelles attentes des consommateurs. La production se développe et d'autres coopératives

emboîtent le pas des créateurs de la meule du massif du Jura. Le différentiel entre le prix du lait AOP, toujours orienté à la baisse, et avec celui payé pour la fabrication de la « meule du massif du Jura » se réduit. Cela pousse de plus en plus de producteurs à passer en lait standard pasteurisé. La production de lait AOP perd du terrain. Cette dynamique est d'autant plus marquée dans les zones basses, où le potentiel de production est plus important. Profitant de l'absence de plafonnement de la productivité, un processus d'intensification est en cours dans les exploitations.

**L'intensification des pratiques de production sur les exploitations laitières** ayant quitté les AOP s'observe à plusieurs niveaux et impacte le fonctionnement des exploitations comme le territoire. L'absence d'encadrement de la production en lait standard favorise l'affouragement en vert, ce qui lève la limite technique du pâturage. Les troupeaux grossissent et les exploitants accélèrent l'agrandissement des surfaces de leurs structures. Là où les conditions pédoclimatiques le permettent, l'ensilage de maïs est réintroduit dans la ration alimentaire. La contrainte du cercle de collecte de 25 km, qui permettait l'expression des terroirs, n'existe plus pour les producteurs de lait standard.

La **dynamique d'agrandissement** des exploitations entraîne une pression sur le foncier agricole au meilleur potentiel. Les terres les moins productives sont, elles, abandonnées. L'intensification des pratiques a un impact important sur la qualité de l'eau. **L'augmentation du chargement entraîne une intensification de la fertilisation azotée notamment. Les prairies perdent de leur biodiversité.** L'impact environnemental de ces évolutions est néfaste. L'attrait touristique du territoire est en déclin prononcé.

La zone voit ainsi se développer une agriculture à deux vitesses : une agriculture qui s'intensifie, visant à produire du lait pasteurisé et utilisant l'image héritée du passé et une production de lait AOP extensive et au cahier des charges contraignant, qui est restreint aux hauts plateaux et à la montagne du Jura (cf. encadré cahier des charges).

On appelle les derniers tenants du Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex, « les irréductibles ». En réaction à la création de la meule du massif jurassien, la filière AOP a décidé de faire évoluer son cahier des charges pour le rendre plus ambitieux, mais aussi plus

contraignant (voir encadré). La filière vise un produit typique et de très haute qualité. La zone AOP se replie sur les plateaux. Les **coûts de production sont élevés** en raison des volumes qui restent limités. La filière compte sur le renforcement de l'image qualité, terroir. Les contraintes nouvelles imposées aux producteurs de lait AOP pèsent sur l'activité : il faut vraiment être à la fois passionné et techniquement très pointu pour poursuivre. Cela accélère la « fuite » des éleveurs vers la production de lait standard pasteurisé.

#### Evolutions du cahier des charges :

La zone AOP se replie sur les hauts plateaux et le cahier des charges se durcit. Les concentrés nouveaux qui permettraient l'intensification de la production de lait sont interdits. L'affouragement en vert n'est pas autorisé. Les prairies de la zone AOP sont « sanctuarisées ». La part de prairie permanente est proche de 100 % (pour les producteurs engagés). L'épandage d'azote est interdit pour les sols peu profonds et fortement limité pour les sols plus profonds. Les indicateurs de productivité sont plafonnés. Les pratiques de productions s'extensifient et l'écart se creuse avec les producteurs de lait standard.

La production de Comté ne représente plus, en 2027, que 22 000 t sur les 80 000 t produites en 2023 et ne concerne finalement plus que 700 exploitations agricoles rassemblées autour de 30 fruitières. Cette production historique s'adresse à un tout petit nombre de consommateurs amoureux des bons produits et prêts à y mettre le prix. Finalement, les acteurs de cette filière AOP s'en sortent bien financièrement et le prix des fromages et du lait AOP se stabilisent. Ils arrivent à un équilibre qui les satisfait et en accord avec l'image qu'ils veulent donner à leur filière. Ces producteurs regrettent malgré tout que leur image soit récupérée par les filières locales au lait pasteurisé pour se développer et entretenir l'illusion d'une production de terroir.

2027 : Il ne reste plus que 700 exploitations agricoles en production de lait AOP en Franche Comté

**Foncier et aménagement du territoire :** La recherche de la rentabilité des exploitations par l'agrandissement au moment de l'abandon de l'AOP entraîne une pression importante sur le foncier agricole. Dans un second temps, les prix du lait standard restent relativement bas. De plus en plus d'exploitations sont en difficulté, la production laitière est moins attrayante et le foncier est peu à peu délaissé. L'activité agricole décline, entraînant un enrichissement des terres agricoles. Une partie retourne peu à peu à la forêt, tandis qu'une autre, aux abords des villes et de la frontière suisse, nourrit l'étalement urbain à faible coût. Avec la réduction puis la disparition de la production AOP et le moindre intérêt des paysages, le territoire n'attire plus beaucoup les touristes.

Après une phase initiale couronnée de succès, les filières pasteurisées locales « Fromages du Jura » peuvent de moins en moins s'abriter derrière la notoriété des produits AOP : celle-ci concerne désormais un nombre restreint de « connaisseurs ». Avec la réduction des volumes et des moyens collectifs de promotion, la communication auprès des consommateurs est fortement réduite. Les prix des fromages et du lait

pasteurisé baissent. En outre, les filières pasteurisées subissent une concurrence féroce de la part de produits bon marché du nord de l'Europe et de Nouvelle Zélande.

Avec la disparition des contraintes de distance entre le lieu de production et le lieu de transformation et la recherche de rentabilisation d'une filière qui dégage moins de valeur ajoutée, **la filière pasteurisée est concentrée**. Une restructuration massive s'opère autour d'une poignée d'industriels.

Cela ne fait que tirer un peu plus les prix du lait vers le bas. De plus en plus d'éleveurs laitiers se retrouvent en difficulté en raison des prix bas et de niveaux d'endettement élevés – ils sont nombreux à avoir contracté des emprunts pour agrandir leur exploitation et les charges liées à l'intensification des pratiques pèsent sur le bilan des exploitations.

**Image des producteurs :** L'image des agriculteurs s'est fortement détériorée. L'impact de l'intensification des pratiques de production sur les rivières est mauvais pour leur image. Ces agriculteurs qui avaient la fierté de produire l'un des fleurons du patrimoine gastronomique français ne retrouvent plus la passion qui les animait dans les années 2010.

En 2029, une nouvelle crise sanitaire éclate entraînant plusieurs décès. Le lait cru est dans le collimateur sans que l'on sache vraiment s'il est en cause.

2030 – Interdiction du lait cru

En 2030, l'agence nationale de la santé décide **d'interdire la transformation du lait cru sur la base du principe de précaution. C'est la fin des AOP de Franche-Comté.** Les « irréductibles » doivent se résoudre à passer en lait conventionnel. Confronté à une concurrence de plus en plus exacerbée des produits importés d'Europe du nord, le massif jurassien connaît une crise sans précédent. Les agriculteurs quittent le métier entraînant le déclin économique de tout le massif ; les volumes de lait produits dans la région chutent. La forêt gagne sur tous les espaces.

### Retour sur la production laitière en zone AOP Franche-Comté

En 2030, les exploitations sont de grande taille (200 ha en moyenne) et produisent toutes du lait standard. Les AOP de Franche-Comté ont été abandonnées suite à l'interdiction du lait cru. La production laitière de Franche-Comté est de 710 M de litres elle est sur le déclin et fait face à la concurrence du lait de plaine et de l'étranger malgré le marketing « fromage de montagne ».

Portrait type des exploitations laitières	Exploitations AOP (en 2029)	Exploitations standard
<b>SAU</b>	120ha	200ha
<b>Part des surfaces fourragères dans la SAU</b>	100 %	75 %
<b>Part des Surfaces toujours en herbe dans les surfaces fourragères</b>	100 %	79 %
<b>Nombre d'UTA</b>	2	3
<b>Nombre de vaches laitières</b>	55	100
<b>Production de lait vendue</b>	300 000 L	750 000 L
<b>Lait vendu par vache</b>	5 455 L	7 500 L

Paysage laitier de la zone AOP (limites de 2016) en 2029, avant la disparition des AOP	
<b>Nombre d'exploitations laitières</b>	1400 dont 700 AOP
<b>SAU de la zone</b>	405 000 ha
<b>dont SAU des exploitations laitières</b>	224 000 ha
<b>dont SAU des exploitations AOP</b>	84 000 ha
<b>Surfaces toujours en herbe de la zone</b>	149 100 ha
<b>Production de lait (millions L)</b>	710 dont 210 AOP
<b>Part de lait à Comté dans le lait AOP</b>	100 %
<b>Production de Comté</b>	21 000 T
<b>Nombre d'établissements laitiers</b>	60 dont 30 AOP
<b>Prix du lait AOP/standard par 1000 L</b>	450 €/300 €

### **Interview de M.Pasteau, éleveur laitier à la retraite – le 12 janvier 2030**

**- Il y a encore 15 ans, le Comté était le fleuron des fromages français. Aujourd'hui, il n'existe plus. Vous étiez producteur de lait en 2015 ?**

- Oui, j'avais une exploitation d'une quarantaine de vaches. Je produisais du lait pour le Comté et le Morbier. Mais il y eu le scandale de la listéria et du fromage d'importation, l'Europe s'en est mêlée. Ça a fait mal à la filière, c'est sûr. Les gens ne voulaient plus manger de Comté. Je n'ai pas voulu me laisser abattre alors je me suis rapproché des fromagers qui faisaient de nouveaux fromages au lait pasteurisé. Ce n'était pas évident de quitter l'AOP, mais est-ce qu'on avait le choix ? Au début, la meule a bien marché, elle marche beaucoup moins bien maintenant ; mais les producteurs de plaine s'en sortent un peu mieux. C'est dur de produire du lait en montagne.

**- Quelle est la situation de la production laitière dans le massif jurassien maintenant ?**

- Au final, on est bien loin de l'âge d'or de la filière des années 2000-2010. À l'époque le lait cru était un vrai levier de compétitivité et d'aménagement du territoire : il y avait plus de 2 700 exploitations, 153 fruitières et 15 maisons d'affinage. Tout ça c'est fini. Il n'y a plus d'AOP. Et voilà le résultat : il y a de moins en moins d'agriculteurs dans la montagne. Les touristes ne viennent plus. Chacun peut mesurer le poids économique des AOP et la perte pour le territoire.

**- Qu'aurait pu faire la filière face à ces événements ?**

- Elle a agit en mettant en place le « pass lait cru ». Tout le monde était motivé pour se former et montrer son professionnalisme. Mais, malgré tous les moyens mis en œuvre par les filières AOP, elles n'avaient pas leur destin entre les mains. On ne pouvait rien faire contre les crises. Ce sont les consommateurs au final qui choisissent. S'ils veulent des produits au lait pasteurisé, c'est que ça les rassure. Les médias n'ont pas aidé. Et le coup de grâce a été l'interdiction du lait cru. Ça non plus on ne le maîtrise pas. Pourtant, nos représentants se sont rendus à Bruxelles pour plaider notre cause, mais « principe de précaution » oblige, l'interdiction a été actée. Même quand on veut bien faire, on ne maîtrise pas tout.

**Quelle est la suite maintenant ?**

Je produis du lait pour la meule jurassienne. C'est ce qui maintient une activité dans le massif. L'AOP n'existe plus, mais on doit trouver un moyen de rebondir. Certains parlent de faire une AOP avec du lait pasteurisé. Je ne sais pas, on verra bien.



## 4.4. SCENARIO DU MONOPOLE

### Contexte macro-économique

Le libre-échange demeure le modèle économique global soutenu par l'OMC et les États influents. Dans un contexte d'augmentation de la population et de la demande mondiale en produits agricoles, les prix sont globalement en hausse, mais subissent une volatilité forte, notamment en lien avec des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. C'est notamment le cas pour les céréales et les intrants agricoles, ce qui a des répercussions directes sur les résultats des exploitations agricoles, générant un contexte d'insécurité économique forte.

Le prix du lait standard est lié à la demande mondiale en produits laitiers industriels, qui explose dans les pays émergents ; il augmente donc, malgré de fortes fluctuations. Le marché des produits AOP reste porteur, avec des perspectives de débouchés à l'export.

En France, la crise économique s'est renforcée depuis les années 2015 ; la croissance est nulle et le pouvoir d'achat des Français réduit.

2018 : révision du traité européen sur le libre-échange

### CONCENTRATION DE LA FILIÈRE AOP

Dans les années 2018 à 2020, le contexte économique est difficile et le pouvoir d'achat des Français est en baisse. Afin de maintenir le niveau de vente, le prix des fromages AOP de Franche-Comté est abaissé. Cette situation fait naître des tensions entre les différents acteurs de la filière Comté : les opérateurs peinent à s'accorder sur une répartition de la marge permettant de « faire tenir » tout le monde. Un certain nombre d'opérateurs se retrouvent très vite en difficulté financière (dettes, insuffisance de capitaux ou de fonds de roulement). Le terrain est propice au rachat de petites structures par des acteurs plus gros. En quelques années, le **nombre de maisons d'affinage diminue de moitié et celui de fruitières du tiers**. Une entreprise agroalimentaire financiarisée crée une filiale, Lacomté, qui rachète en deux ans (2021-2022) l'essentiel des maisons d'affinage et intègre la transformation fromagère à son activité. Un peu plus tôt, en 2019, trois des plus grosses coopératives ont fusionné, couvrant 50 % de la transformation fromagère et contractualisant avec un tiers des producteurs de lait. Le reste de la transformation est répartie entre 50 petites coopératives.

2019 : fusion des principales coopératives de Comté 3

2021-2022 : Lacomté rachète la moitié des maisons d'affinage et les entreprises de transformation Manifestation des syndicats agricoles

### Politiques publiques

Les aides surfaciques du premier pilier de la PAC demeurent les plus importantes et poursuivent un « verdissement » mesuré. Les politiques permettent toujours la régulation collective à condition de poursuivre l'augmentation de la production laitière.

Les politiques européennes encouragent l'amélioration de la compétitivité des entreprises par et les économies d'échelle.

« acteurs » majoritaires pilotent trois des quatre collèges (ceux des transformateurs et affineurs) et influencent fortement le premier (celui des éleveurs). La règle de l'unanimité demeure, mais perd de son sens. Cette évolution n'a pas lieu en un jour et certains syndicats agricoles tentent de freiner la dynamique, mais la résistance est difficile à organiser : d'une part, la

2024 : écart de prix entre laits standard et AOP : 16 %

réduction de l'écart de prix entre lait standard et AOP contribue au désengagement et à la baisse de confiance des producteurs dans leur modèle et outil, et d'autre part la contractualisation qu'offrent les filières intégrées, soucieuses de sécuriser leur approvisionnement, paraît avantageuse dans un contexte économique incertain.



## IMAGE DE MARQUE ET MONOPOLE : LA STRATÉGIE DE LACOMTÉ

### Accords internationaux

La négociation des accords internationaux de libre-échange est rude : les pressions sont très fortes pour une disparition des barrières et mécanismes jugés protectionnistes. Elles conduisent à affaiblir la réglementation sur les Indications Géographiques au profit des marques, qui deviennent les seules reconnues dans les relations commerciales internationales, même si les termes d'AOP et IGP existent toujours en Europe.

Dans un contexte de marché porteur et de débouchés qui se dessinent à l'international, l'entreprise **Lacomté SA mise sur l'image des produits AOP et sur sa propre marque**

2024 : création de la marque Lacomté

pour générer des profits pour ses actionnaires ; elle promet au consommateur un goût authentique et une certaine idée du développement durable. Au fil des ans, Lacomté

### Attentes du consommateur

La santé et le plaisir sont les préoccupations majeures des consommateurs. Ils recherchent des aliments sains, nutritifs, naturels, mais également sûrs. Les produits AOP et les marques inspirent confiance, car ils garantissent des conditions de production, une qualité continue et un goût connu. Le coût n'est pas le principal critère, mais il pèse dans la balance ; les consommateurs sont prêts à payer pour des labels, en choisissant parmi les produits celui qui ménagera aussi leur portefeuille.

SA décline les fromages de sa marque à travers des produits dérivés au prix abordable. La rentabilité est au rendez-vous. Pour échapper à tout risque sanitaire potentiel, Lacomté SA fait pression pour que les cahiers des charges autorisent la production de fromage AOP au lait cru ou au lait thermisé. La pression

2025 : mise en marché de la gamme de produits dérivés du Comté  
Autorisation du lait thermisé

hygiéniste est telle de la part de l'entreprise que les laits sont pratiquement tous « morts ». Inévitablement, les goûts se standardisent, d'autant plus que la concentration des outils a permis de rentabiliser l'automatisation de nombreuses tâches, entraînant la perte des savoir-faire artisanaux.

Des mécanismes contraignants de traçabilité des produits sont mis en place et mobilisés comme arguments de vente. Lacomté SA impose et accompagne le développement de certaines pratiques allant au-delà du cahier des charges, sur lesquelles elle ne manque pas de communiquer : obligation de pâturage deux heures et demie par jour (les vaches sont le plus souvent dans les bâtiments et une demie heure supplémentaire suffit à se démarquer des élevages industriels du nord de l'Europe), gestion paysagère de quelques prairies dans les zones touristiques. L'encadrement de la productivité laitière et la distance maximale au lieu de transformation sont en revanche assouplis à l'échelle de la filière sous la pression des deux principaux opérateurs. L'affouragement en vert et le robot de traite sont autorisés pour permettre la simplification du travail. L'image de l'AOP devient celle de l'entreprise, qui multiplie les campagnes de publicité.

### Gestion des enjeux climatiques et environnementaux

L'intégration des enjeux environnementaux (qualité de l'eau, biodiversité) et climatiques dans la législation et dans les politiques publiques conduit à une augmentation progressive des contraintes sur l'activité agricole : fertilisation, gestion des effluents d'élevage, maintien des prairies, etc.

2026 : mise en place du cahier des charges et dispositif de traçabilité Lacomté

2027 : Lacomté intègre la coopérative et produit 63 000 T de Comté et 10 000 T de Morbier

En 2027, **Lacomté SA englobe la coopérative dominante**, intégrant ainsi largement le volet transformation en plus de l'affinage et la mise en marché, ses activités historiques. Elle choisit d'augmenter les volumes de produits AOP au fur et à mesure que se développent ses marchés, notamment à l'export. L'Autorité de la concurrence ne s'oppose pas à cette fusion considérant que le « marché pertinent » n'est plus celui de l'AOP. Lacomté représente alors 70 % de la production totale et détient 66 % des parts de marché du Comté en volume.

2028 : Lacomté possède 10 000 ha de terres

#### **LE METIER SE PERD, LES FERMES ET LE TERRITOIRE CHANGENT**

En Comté, tous les indicateurs de connaissance des marchés ont disparu, Lacomté SA n'ayant plus déclaré ses statistiques deux ans après son arrivée dans la région, pour ne pas donner d'indications à ses concurrents. Les prix des fromages en blanc sont négociés à l'échelle de chaque fruitière ou entreprise sans aucune connaissance des marchés. Le pouvoir de négociation n'est plus équilibré et, dans une forte opacité, les prix du lait AOP s'orientent à la baisse, tandis que le prix des fromages se maintient. Cette baisse du prix du lait est d'autant plus forte que les fournisseurs ne sont plus organisés, avec des structures collectives affaiblies.

2030 : prix du lait Lacomté : 41 €/hL

Au cours du temps, **l'attractivité du métier d'éleveur laitier s'amenuise**. Bien que tous ne soient pas salariés ou fournisseurs de Lacomté SA, on ne parle plus de « producteurs de Comté », mais bien de « producteurs de lait » au même titre que leurs homologues du Grand Ouest. La plupart des éleveurs sont désormais mis à l'écart de l'activité de transformation par Lacomté SA, qui leur achète la matière première sans qu'ils ne connaissent sa destination (Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex ou autres produits développés sous la marque). Des systèmes de tri du lait à grande échelle permettent de l'orienter en fonction de sa qualité. Les autres producteurs de lait AOP ont peu à peu perdu leur attachement au produit et à la filière, le premier étant devenu le Comté Lacomté, au goût banal et standardisé, la seconde n'étant plus que l'illustration du monopole de Lacomté SA. La filière ne porte plus l'objectif de rendre la production laitière attractive et rémunératrice pour les éleveurs, et ceux-ci ont perdu leur autonomie.

**Sur les fermes** qui ne sont pas encore devenues la propriété de Lacomté SA, les agriculteurs tentent de gérer leur entreprise au mieux pour dégager un revenu, dans le respect des contraintes de production imposées par les politiques environnementales européennes. La baisse du prix du lait AOP les a conduits à accroître la productivité. Les cheptels se sont agrandis, le chargement a augmenté et l'autonomie fourragère s'est fragilisée. Pour y faire face, les exploitations choisissent de s'agrandir encore, de réincorporer des concentrés dans les rations, d'augmenter la fertilisation des prairies les plus productives au détriment des autres. Les coûts de production et le travail deviennent difficiles à supporter. Les exploitations investissent pour automatiser les tâches et s'endettent dangereusement. La structure des fermes se rapproche de plus en plus de celle des producteurs de lait standard. En 2030, des capitaux extérieurs commencent à s'immiscer dans le capital des exploitations sociétaires ou à acquérir de grands domaines agricoles AOP, exploités par des salariés, tandis que certaines fermes ne trouvent pas de repreneurs, laissant des milliers d'hectares à l'abandon.

Dans ce contexte de forte restructuration, le nombre d'exploitations agricoles continue de chuter. Les zones de montagne et de plateaux restent occupées par la production laitière, mais certains territoires sont marqués par la déprise, et la forêt gagne. La polyculture-élevage se maintient dans la plaine où Lacomté SA étend son influence et acquiert des terres. Face au constat de perte de qualité du produit et du collectif, l'INAO menace de suspendre l'AOP.

En 2030, la baisse du coût du foncier liée à la déprise dans certaines zones permet d'espérer un rebond de l'installation sur de nouvelles productions.

### Retour sur la production laitière en zone AOP Franche-Comté

En 2030, la production laitière de zone AOP Franche-Comté atteint 1,1 milliards de litres dont les trois quarts sont transformés et commercialisés par l'entreprise et sous la marque Lacomté : Comté, Morbier, Mont d'Or et une multitude d'autres produits non AOP. La zone compte 1500 exploitations laitières AOP, 150 standards, et 32 établissements laitiers (dont 30 en AOP). Le lait est produit sur de grandes exploitations laitières sur les zones de plateaux et montagne, et sur les exploitations de polyculture-élevage en plaine.

Portrait type des exploitations laitières	Exploitations AOP	Exploitations standard
<b>SAU</b>	166ha	180ha
<b>Part des surfaces fourragères dans la SAU</b>	88 %	63 %
<b>Part des Surfaces toujours en herbe dans les surfaces fourragères</b>	100 %	82 %
<b>Nombre d'UTA</b>	4	3,5
<b>Nombre de vaches laitières</b>	100	100
<b>Production de lait vendue</b>	633 000 L	750 000 L
<b>Lait vendu par vache</b>	6 330 L	7 500 L

Paysage laitier de la zone AOP	
<b>Nombre d'exploitations laitières</b>	1650 dont 1500 AOP
<b>SAU de la zone</b>	425 390 ha
<b>dont SAU des exploitations laitières</b>	277 000 ha
<b>dont SAU des exploitations AOP</b>	250 000 ha
<b>Surfaces toujours en herbe de la zone</b>	129 000 ha
<b>Production de lait (millions L)</b>	1100 dont 950 AOP
<b>Part de lait à Comté dans le lait AOP</b>	68 %
<b>Production de Comté</b>	64 600 T
<b>Nombre d'établissements laitiers</b>	32 dont 30 AOP
<b>Prix du lait AOP/standard par 1000 L</b>	430 €/350 €

### **Interview de M. Rivet, éleveur laitier sur les plateaux du Jura – le 10 avril 2030**

#### **- Pouvez-vous nous raconter votre parcours ?**

- Je me suis installé comme producteur de lait à Comté en 1999. J'avais repris l'exploitation familiale, et j'ai gardé ma place dans la coopérative. C'était déjà une grosse fruitière, une des trois plus grosses. Mais ça restait une taille acceptable, on pouvait discuter.

#### **- Elle s'est agrandie ensuite ?**

- Oui, nous avons fusionné avec les deux autres grandes fruitières. Je n'étais pas pour, mais c'est comme ça. En 2021, j'étais dans la manifestation des syndicats, mais nous n'étions pas assez nombreux. Les gens avaient commencé à se désengager. Certains se demandaient si le lait AOP avait un avenir, car l'écart de prix avec le standard baissait. Déjà à l'époque, on sentait le tournant. Moi j'ai été poussé à la porte du conseil d'administration, car je ne croyais pas à un modèle trop gros. Mais les autres pensaient que c'était la solution face aux entreprises.

#### **- Les entreprises comme Lacomté ?**

- Lacomté oui. Ils avaient tort, vous voyez, Lacomté a fini par avaler tout le monde ! Notre grosse coopérative a résisté jusqu'en 2027, mais ça a été dur. Quand Lacomté a créé sa marque en 2024, la concurrence est devenue très rude. Ils communiquaient à fond, vous auriez vu ces campagnes de pub ! Alors qu'ils ne faisaient pas de meilleur fromage, et n'avaient pas de meilleures pratiques que nous. Pour nous couler, ils ont tiré les prix vers le bas. Ils se fichaient des règles collectives. Les dirigeants n'étaient pas du secteur et n'avaient aucun attachement pour le fromage. Ils étaient attachés à leur compte de résultat en revanche.

#### **- Quelles règles collectives ?**

- La gouvernance, le cahier des charges, les volumes... Mais aussi la répartition de la valeur ajoutée. C'est très important. C'est parce qu'ils ne déclaraient pas leurs données économiques que l'équilibre s'est rompu. Les marges dégagées par les coopératives sont devenues faibles, alors il a été facile de les racheter. C'est la même chose avec les exploitations : quand vous êtes en limite de rentabilité parce que les prix du lait sont bas et que vous avez des charges énormes, et bien vous laissez n'importe qui vous racheter.

#### **- Et que pensez-vous faire à l'avenir ?**

- L'avenir... Nous sommes 3 associés aujourd'hui, avec 2 salariés. Mon fils pourrait reprendre ma part, mais ça ne l'enchant pas comme situation. Il n'a pas la fibre de toute façon. Il n'a pas connu l'époque où nous étions autonomes, alors pour lui, c'est un métier comme un autre – mais plus dur. Un autre des associés, mon frère, va prendre sa retraite bientôt. Si personne ne reprend l'exploitation, la forêt risque de revenir... À moins que Lacomté ou je ne sais qui ne la rachète !

## 4.5. SCÉNARIO « EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE »

### Contexte macro-économique

Les aléas climatiques sont de plus en plus fréquents et touchent aussi bien la Franche-Comté que les principaux « greniers » mondiaux tels que les États-Unis, l'Australie ou le Brésil. Les prix des produits pétroliers et les intrants évoluent globalement à la hausse. En France, les aléas climatiques marquent les esprits des consommateurs et des politiques et entraînent des prises de conscience environnementales.

Les Indications Géographiques sont renforcées dans les accords commerciaux conclus au niveau mondial et de manière bilatérale, ceci confortant notamment les AOP de Franche-Comté.

Les consommateurs demandent de plus en plus des produits bons pour l'environnement et pour la santé. Le secteur de l'agroalimentaire surfe sur cette tendance et les produits « verts » et « bons pour la santé » fleurissent. À la fin des années 2010, la situation des rivières karstiques continue de s'aggraver malgré le travail des lanceurs d'alertes depuis 2010. De plus en plus d'études montrent le lien entre les pratiques agricoles et l'état des rivières. Les associations environnementales veulent faire bouger les choses et déploient une campagne virulente dans les médias et les réseaux sociaux avec des appels à boycotter de nombreux produits, y compris les AOP. Les grands médias s'emparent du sujet. Les consommateurs, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, s'informent et prennent position en faveur des associations environnementalistes.

**2017 : Un rapport dénonce une situation critique des rivières karstiques**

### Gestion des enjeux climatiques et environnementaux :

Les travaux scientifiques du laboratoire Chrono Environnement montrent la présence de micropolluants d'origine agricole et forestière à dose létale. SOS-LRC dépose une seconde plainte au Conseil de l'Europe ciblée cette fois sur ces deux activités et saisit à nouveau la Direction Générale de l'Environnement (Europe) contre l'État pour transmission de rapports fallacieux sur l'état biologique des rivières.

Les filières, pour répondre à la demande sociale de préservation de l'environnement, prennent conscience de l'impact des modes de production développés jusqu'à la fin des années 2010 sur le milieu, en particulier sur les cours d'eau. L'ajustement à la parcelle des quantités d'intrants apportés permet de limiter significativement les fuites d'azotes vers les nappes souterraines et les rivières.

Les aléas climatiques sont fréquents, mais relativement bien anticipés par les producteurs qui gèrent leur stock de fourrage sur plusieurs années, mais ne peuvent éviter les fluctuations de production.

Dans la poursuite de la Cop 21, un marché du carbone est mis en place. Les acteurs économiques cherchent à valoriser au mieux leur capital carbone et limiter les émissions. Les exploitations agricoles visent ainsi l'optimum économique entre production laitière et émission de carbone d'une part, et stockage du carbone via les prairies d'autre part.



Le CIGC accroît ses travaux sur l'environnement et a pour ambition de positionner le Comté comme un produit d'excellence notamment du point de vue environnemental. Le cahier des charges du Comté doit intégrer davantage de mesures environnementales. La filière implique les associations de préservation de l'environnement dans le projet. À l'annonce de ces propositions, certains agriculteurs expriment leurs réticences et les échanges sont vifs au sein du collège « producteurs de lait ». La prise de décision à l'unanimité étant de mise, de nombreux débats ont lieu.

**2018 : Le CIGC renforce sa position environnementale forte et lance les négociations pour un nouveau cahier des charges**

Les autres filières AOP de Franche-Comté suivent de près les débats et montent dans le train en marche. Une image d'excellence dans le respect de l'environnement serait également un réel atout pour le Morbier, le Mont d'Or et le Bleu de Gex. Un travail commun est entrepris pour faire converger les cahiers des charges des quatre AOP. La décision est prise d'élaborer un tronc commun unique sur la gestion des prairies.

#### **Demande des consommateurs**

Les consommateurs demandent de plus en plus de produits bons pour l'environnement et pour la santé et qui vont au-delà du *greenwashing*. La prise de conscience de l'importance de l'alimentation et des modes de production entraîne une augmentation de la part des revenus des ménages consacrée à l'alimentation. La consommation de fruits et légumes bio, locaux est en forte augmentation. Les produits transformés de qualité ont également la cote (contrairement aux produits transformés industriels). Des produits laitiers industriels mettant en avant leurs bénéfices sur la santé et des modes de production « verts » sont de plus en plus nombreux.

Cinq années sont nécessaires à l'aboutissement d'un nouveau cahier des charges visant à garantir des modes de production ambitieux du point de vue environnemental.

Ce nouveau cahier des charges comporte plusieurs évolutions phares. Un zonage à la parcelle en fonction des potentialités agronomiques des sols sert de base à la référence de productivité laitière par hectare. De nouveaux équilibres de production au sein de la zone AOP apparaissent. La taille des troupeaux et des exploitations est désormais plafonnée et l'affouragement en vert soumis à autorisation selon des critères très stricts. Une agriculture de haute précision se développe pour optimiser les conduites des pâtures dans le plus grand respect de l'environnement : pratiques permettant de préserver la biodiversité prairiale, réensemencement des prairies permanentes avec une vingtaine d'espèces de fleurs si nécessaire, adoption du plan d'épandage géolocalisé, recours aux drones pour affiner l'analyse des besoins, utilisation de l'herbomètre en routine dans toutes les parcelles. Un critère de fin des épandages d'automne est créé avec adaptations locales à la parcelle. Un accompagnement technique et scientifique très pointu est mis en place pour appuyer les producteurs de lait dans leurs évolutions. Des études pédologiques et des pratiques adaptées à la complexité et aux particularités des sols sont entreprises. Nombre d'exploitations se convertissent à l'agriculture biologique. Étant données les évolutions du cahier des charges, les adaptations du système de production pour passer en bio deviennent marginales.

L'autonomie des fermes à l'échelle régionale est atteinte grâce à un effort collectif de tous. Des filières courtes d'alimentation animale sont mises en place notamment pour les protéines végétales. On trouve ainsi beaucoup de soja et de luzerne de



pays. L'augmentation du prix de l'azote et de l'énergie favorise le développement des synergies entre les zones AOP et les plaines céréalières autour d'échanges paille/fumier et la production d'énergie à la ferme se développe. Côté génétique, une Montbéliarde rustique s'impose comme le socle de l'adaptation des AOP aux territoires et aux pratiques extensives. Un paysage bocagé se construit en une dizaine d'années, conçu pour réduire l'érosion des sols et les inondations par ruissellement. L'agroforesterie et les prairies de longues durées sont aussi encouragées par le marché du carbone. Cette évolution agroforestière est bénéfique au soutien des débits d'étiage, aux températures des cours d'eau en été et favorise le développement d'une biodiversité terrestre qui concourt à réduire les dégâts causés par les pullulations de campagnols.

Le CIGC lance, en collaboration avec les filières Morbier et Mont d'Or, une campagne de communication pour mettre en valeur ces évolutions. Les effets ne se font pas attendre, l'attrait des produits AOP régionaux n'en est que renforcé. La demande est croissante. Le prix du lait AOP augmente et devient particulièrement attractif. Les filières mettent en place une stratégie d'augmentation du nombre de producteurs de lait AOP.

Les producteurs de lait standard des zones AOP répondent positivement aux actions d'information et d'accompagnement proposées par les filières. L'image du métier d'éleveur-producteur de fromage est très positive et le métier attrayant pour les jeunes qui souhaitent s'installer. Les formations d'éleveurs intègrent des modules de formation sur la transformation fromagère et sur l'agroécologie. Le nombre de producteurs de lait en AOP augmente progressivement. Pour répondre à l'augmentation du nombre d'exploitations en AOP, de nouvelles fruitières sont créées, en particulier dans les zones basses et dans le sud de la zone.

Les exploitations agricoles s'agrandissent de manière très modérée et ont des parcellaires très structurés autour des bâtiments. Ceux qui ont de grandes fermes se sont dotés de plusieurs installations de traite. Les candidats à l'installation sont nombreux et les exploitations trouvent presque toujours un jeune à installer. Le potentiel d'agrandissement est donc très limité. Économiquement, cela n'est pas une contrainte pour les agriculteurs qui vendent leur lait à un prix rémunérateur des efforts pour respecter le cahier des charges.

L'extensification des pratiques a entraîné une légère baisse de la productivité à l'hectare. Au niveau du territoire, la production de lait AOP augmente grâce à la conversion des producteurs de lait standard en lait AOP. Après l'atteinte de plafond de production au milieu des années 2020, le prix du lait AOP est sur une tendance haussière modérée. La demande de Comté, Morbier et Mont d'Or est toujours forte. Toutefois, les volumes de production ne peuvent être augmentés et sont soumis à des aléas climatiques de plus en plus marqués; des à-coups très

2023 : Campagne de communication sur les valeurs de l'AOP

**Encadré Gouvernance/organisation filière :** Les acteurs s'impliquent fortement dans la gestion de la filière et dans les prises de décisions. L'organisation de la filière évolue, de manière formelle et informelle, permettant aux acteurs de se fédérer encore plus. De plus en plus d'agriculteurs, de transformateurs souhaitent s'investir personnellement. Les échanges sont d'autant plus riches et d'autant plus représentatifs des pratiques et des enjeux des acteurs. L'Union Régionale des Fromages d'Appellation d'origine Comtois (URFAC) obtient le statut d'interprofession aux missions étendues à la gestion des plans de campagne, à la recherche et à la communication produit.

2027 : Mise en place de règles de répartition du lait entre les AOP

importants dans le pâturage, la production de foin et de regain rendent les volumes de lait produit très volatiles. Des tensions apparaissent autour de la disponibilité en lait entre les AOP. Afin d'y faire face, les filières mettent en place des règles de régulation de l'offre communes. Le consommateur accepte assez bien les variations de disponibilité des produits, car il sait qu'ils sont liés à la nature et à ses caprices. C'est aussi cela qu'il achète !

En parallèle, du côté des produits, les transformateurs et les producteurs renforcent leur coopération pour assurer la production de produits de qualité, à la hauteur des efforts fournis par les producteurs pour s'adapter au nouveau cahier des charges. Les filières misent sur un renforcement de la typicité de leurs produits et les producteurs y sont sensibles. Les filières innovent en instaurant une traçabilité totale des fromages. Un système de flash code présent sur les produits permet aux consommateurs de connaître la provenance des laits qui ont servi à la fabrication du fromage. En outre, un lien est fait sur une webcam permettant aux consommateurs de vérifier les pratiques agricoles des éleveurs et le bien-être des animaux. La transparence est assurée à chaque étape de la fabrication. Des bilans environnementaux (carbone, eaux, biodiversité) sont réalisés chaque année à tous les stades de la production et un rapport RSE des filières AOP est publié.

Des copies capables d'approvisionner le marché toute l'année se sont développées. Impossible, pour les AOP, de rivaliser sur les volumes et la régularité de disponibilité. Mais au bout du compte, les efforts fournis par toute la filière pour renforcer le lien avec l'environnement permettent une vraie typicité qui séduit des consommateurs

fidélisés. Pédagogie et communication sont mises en place pour assurer l'information des consommateurs. La variation dans les volumes commercialisés est devenue un atout : deux fois par an, les Comtés sont commentés à l'instar des grands vins. On spéculé sur leur disponibilité. Chaque fois, on crée l'évènement.

#### **Territoire et foncier**

L'étalement urbain se renforce sur la zone frontalière. Ailleurs, il ralentit légèrement en lien avec les nouvelles politiques ; les centres continuent de se vider au profit des zones périurbaines et les tensions sur le foncier agricole se maintiennent aux abords des villes.

Les plafonds de production étant fixés, on assiste à une augmentation du prix de la terre en raison d'une demande forte. L'hectare de terre agricole sur la zone de production du Comté représente un droit à produire et devient un placement très rentable. Des investisseurs misent sur ce marché, la concurrence entre agriculteurs est marquée. Le foncier est peu disponible pour les autres productions agricoles. Les AOP créent un fond de réserve pour aider les transmissions au sein des familles et limiter la mainmise des puissances financières.

En 2030, quasiment toutes les exploitations sont passées à l'agriculture biologique. Dans ce contexte, l'impact de la production sur le milieu se réduit et l'état des cours d'eau s'améliore. Le territoire est dynamique et le tissu économique rural vivant. Le tourisme vert se développe. L'activité économique liée à l'halieutisme redémarre et des campagnes communes de communication se développent. Les paysages remarquables de la région et les modes de production sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2030.

2030 : Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

### Retour sur la production laitière en zone AOP Franche-Comté

En 2030, la production laitière de Franche-Comté atteint 823 M litres dont 97 % en lait AOP. Le lait est produit dans des exploitations familiales sur l'ensemble de la zone AOP à destination des trois AOP. L'image de marque environnementale et de qualité permet de répondre à la demande forte qui continue à être forte sur ce créneau.

Portrait type des exploitations laitières	Exploitations AOP
SAU	120ha
Part des surfaces fourragères dans la SAU	90 %
Part des Surfaces toujours en herbe dans les surfaces fourragères	100 %
Nombre d'UTA	2,3
Nombre de vaches laitières	50
Production de lait vendue	280 000 L
Lait vendu par vache	5 600 L

Paysage laitier de la zone AOP	
Nombre d'exploitations laitières	2863 dont 2833 AOP
SAU de la zone	445 000 ha
<i>dont</i> SAU des exploitations laitières	345 000 ha
<i>dont</i> SAU des exploitations AOP	340 000 ha
Surfaces toujours en herbe de la zone	283 333 ha
Production de lait (millions L)	823 dont 793 AOP
Part de lait à Comté dans le lait AOP	85 %
Production de Comté	67 433 T
Nombre d'établissements laitiers	165 AOP
Prix du lait AOP/standard par 1000 L	750 €

**Interview de M. Poisson, agriculteur à la retraite, adhérent de l'association SOS LRV – le 16 août 2030**

**- Vous êtes agriculteur à la retraite et engagé dans une association de protection de l'environnement. Racontez-nous votre parcours.**

- En 2010, j'avais une exploitation agricole de production de lait AOP Comté, Morbier et Mont d'Or. Je n'étais pas trop intéressé par les questions environnementales. J'entendais parler des enjeux de qualité de l'eau, pour la Loue en particulier. En même temps, je respectais le cahier des charges, donc pour moi, ce que je faisais, c'était bien. L'association SOS Loue a mené des actions fortes contre l'AOP Comté. La qualité de l'eau de la Loue était mauvaise. Les niveaux d'azote et de phosphore étaient alarmants. Les problèmes d'eutrophisation et d'érosion de la diversité floristique étaient sérieux. Ce n'est pas évident d'être montrés du doigt, mais cela nous a permis de nous remettre en cause et de réfléchir sur ce qu'on pouvait faire.

**- Quelles actions ont été menées ?**

- L'association a mené de nombreuses actions envers les filières AOP, pour sensibiliser les acteurs aux enjeux environnementaux. Elle a lancé des alertes sur les risques qui pesaient sur le modèle de production laitière dans les zones AOP. Elle a même déposé plainte auprès de la Commission européenne pour mettre l'État devant ses responsabilités. Cela a été le déclic pour les acteurs de la filière. L'idée de subir une législation répressive était inacceptable. Alors nous avons repris en main le cours de notre histoire. C'est un vrai tournant que nous avons pris.

**- Comment ont réagi les filières AOP ?**

- Comme je vous dis, il n'a pas été facile de changer. Mais les filières ont vraiment pris le problème en main. Nous avons été sensibilisés et il y a aussi eu des formations sur l'environnement. Ça nous a permis de mieux comprendre. J'ai été tellement intéressé que j'ai adhéré à l'association SOS Loue. Nous sommes redevenus acteurs sur les sujets de l'environnement. C'est la vision collective qui a permis d'arriver à un succès. Sans cela, ça n'aurait pas marché. Dans les débats, il est apparu qu'un accompagnement pointu était nécessaire à l'échelle des exploitations sur la conduite des prairies et les aspects d'hygiène en ferme. L'URFAC a même envisagé de créer son propre service de développement.

**- Quel bilan faites-vous aujourd'hui ?**

- Le territoire est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ! C'est une belle récompense des efforts fournis par les agriculteurs du territoire et par les filières fromagères AOP, non ? La situation est bonne aujourd'hui. Les cours d'eau vont de mieux en mieux. Les actions menées depuis plus de 25 ans ont porté leurs fruits. Tout n'est pas parfait, mais il y a eu un important chemin parcouru.



## 4.6. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES SCÉNARIOS

Des tableaux de comparaisons d'éléments chiffrés entre scénarios seront proposés après les travaux réalisés sur le volet quantitatif, en collaboration avec le SRISE et l'IDELE.



Portrait type des exploitations	Vert	Ruée vers l'or blanc	Individualisme		Monopole		Hygiénisation et déclin	
	Exploitations AOP	Exploitations AOP	Exploitations AOP	Exploitations standard	Exploitations AOP	Exploitations standard	Exploitations AOP	Exploitations standard
<b>SAU</b>	120ha	130ha	150ha	150ha	166ha	180ha	120ha	200ha
<b>Part des surfaces fourragères dans la SAU</b>	90 %	91 %	83 %	80 %	88 %	63 %	100 %	75 %
<b>Part des Surfaces toujours en herbe dans les surfaces fourragères</b>	100 %	100 %	100 %	75 %	100 %	82 %	100 %	79 %
<b>Nombre d'UTA</b>	2,3	2,5	3	3,5	4	3,5	2	3
<b>Nombre de vaches laitières</b>	50	58	72	85	100	100	55	100
<b>Production de lait vendue</b>	280 000 L	350 000 L	550 000 L	750 000 L	633 000 L	750 000 L	300 000 L	750 000 L
<b>Lait vendu par vache</b>	5 600 L	6 034 L	7 639 L	8 824 L	6 330 L	7 500 L	5 455 L	7 500 L

Paysage laitier de la zone AOP	Vert	Ruée vers l'or blanc	Individualisme	Monopole	Hygiénisation et déclin
<b>Nombre d'exploitations</b>	2863 dont 2833 AOP	2900 AOP	1930 dont 1530 AOP	1650 dont 1500 AOP	1400 dont 700 AOP
<b>SAU de la zone</b>	445 000 ha	453 000 ha	438 372 ha	425 390 ha	405 000 ha
<b>dont SAU des exploitations laitières</b>	345 000 ha	375 000 ha	260 000 ha	277 000 ha	224 000 ha
<b>dont SAU des exploitations AOP</b>	340 000 ha	375 000 ha	200 000 ha	250 000 ha	84 000 ha
<b>Surfaces toujours en herbe de la zone</b>	283 333 ha	313 200 ha	173 000 ha	129 000 ha	149 100 ha
<b>Production de lait (millions L)</b>	823 dont 793 AOP	1015 AOP	1192 dont 842 AOP	1100 dont 950 AOP	710 dont 2010 AOP
<b>Part de lait à Comté dans le lait AOP</b>	85 %	100 %	90 %	68 %	100 %
<b>Production de Comté</b>	67 433 T	10 1500 T	7 5735 T	64 600 T	21 000 T
<b>Nombre d'établissements laitiers</b>	165 AOP	140	75 dont 70 AOP	32 dont 30 AOP	60 dont 30 AOP
<b>Prix du lait AOP/standard par 1000 L</b>	750 €	1 000 €	375 €/350 €	430 €/350 €	450 €/300 €



## 4.7. MESSAGES DEGAGES DES SCÉNARIOS

Le groupe prospectif a été interrogé sur les principaux messages qui se dégagent de ces cinq scénarios et qu'il souhaitait faire passer à l'ensemble des acteurs des filières AOP. De nombreux messages ont été identifiés et la plupart sont retranscrits dans les paragraphes ci-dessous.

### **Le collectif est un défi en même temps qu'une condition indispensable à la réussite**

Le collectif est une condition indispensable à la réussite des AOP dans plusieurs scénarios jugés positifs. Tous les scénarios dans lesquels l'individualisme se développe et les outils collectifs sont abandonnés conduisent à une régression des filières pouvant aller jusqu'à la disparition.

Dans le collectif, la diversité des acteurs au sein des instances est un gage de stabilité du modèle actuel (taille des acteurs, contrôle des capitaux, gouvernance, etc.) et de sa réussite, en termes de valorisation et de qualité en particulier. La juste répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière est une condition nécessaire pour éviter l'évolution vers une situation de concentration des moyens de production ou de transformation, ou d'éclatement du modèle. Toutefois, le collectif reste un défi. Les acteurs des filières doivent y trouver un intérêt. Dans un contexte où l'individualisme est de plus en plus fort et où la réussite économique est fortement valorisée, les risques de fragmentation du collectif et de financiarisation de tout ou partie des filières AOP sont réels. Les acteurs du groupe prospectif n'imaginent pas que l'un ou l'autre phénomène puisse être bénéfique durablement pour les AOP.

### **Les enjeux environnementaux sont réels en même temps qu'un potentiel levier de succès**


La réappropriation des enjeux environnementaux par les acteurs des filières constitue un facteur clé de pérennité dans le temps. Même si le scénario « excellence environnementale » paraît idyllique (trop beau pour être vrai?), il n'en reste pas moins plausible et illustre le fait que des ambitions environnementales élevées peuvent servir l'économie du territoire et peuvent être favorables économiquement pour les producteurs et les transformateurs. Toutefois, une telle évolution nécessite une réponse favorable des consommateurs ainsi qu'un accompagnement technique, scientifique et réglementaire pointu. Les évolutions de systèmes de production nécessitent du temps et des connaissances sur l'impact des pratiques agricoles sur le milieu (rivières notamment) et sur la vie des sols.

### **Les AOP jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire**

Les filières AOP font vivre les territoires ruraux et participent très largement à l'économie régionale. La bonne santé des AOP crée de l'emploi soit directement dans les filières, soit dans le tourisme. Les scénarios dans lesquels les AOP déclinent (« Hygiénisation et déclin », « Monopole ») conduisent à une déprise majeure des zones rurales. À l'inverse, des scénarios qui voient l'essor du Comté seul (« Ruée vers l'or blanc ») ou avec les autres AOP (« Excellence environnementale ») voient un dynamisme économique du tissu rural qui s'accompagne d'activités touristiques.

### **Des filières qui restent vulnérables**

Malgré le collectif et malgré tous les efforts pour assurer la qualité organoleptique et sanitaire des produits, les filières conservent des vulnérabilités et n'ont pas leur destin totalement entre les mains.



Ainsi, elles ne sont pas à l'abri d'une crise économique ou sanitaire qui pourrait remettre en question leur existence.

### **La transmission des savoir-faire pour la production des quatre AOP**

La qualité des fromages produits découle du savoir-faire des producteurs de lait et des transformateurs et des affineurs. Les savoir-faire de chacun de ces acteurs contribuent à la réussite de ces fromages. La perte de ces savoir-faire qui pourrait découler d'une évolution de l'organisation des acteurs, la disparition de certains acteurs ou l'évolution vers un monopole ou des oligopoles aurait un impact sur la qualité sanitaire et organoleptique des produits AOP. Les membres du groupe prospectif ont identifié ce point comme un point de vigilance pour le futur. En outre, il semble plausible, que l'une des AOP rencontre un succès tel qu'elle « écrase » les autres AOP, ceci entraînant inévitablement la perte de savoir-faire.

### **Comment rebondir suite aux crises ?**

Dans certains scénarios, les AOP sont parfois mises à mal par les événements extérieurs, en l'occurrence, des crises sanitaires dans le scénario « hygiénisation et déclin ». Comment les filières peuvent-elles faire face aux crises qui arriveront dans les années à venir ? Quelles sont les ressources qui pourraient être mobilisées ? Comment faire en sorte que ces crises n'arrivent pas ? Le collectif a notamment été identifié par le groupe prospectif comme un atout pour faire face.

Il reste maintenant aux acteurs de la filière, présents et futurs, à se saisir de ces réflexions et à préparer leur avenir. Cette étude se poursuit par 5 réunions de partage auprès des acteurs du territoire et de la filière et d'élèves, futurs agriculteurs.

